

CRA n° 12 (2023-2024)

6^e session de la 11^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 21 février 2024

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Communication</i>	1
<i>Communications</i>	1
<i>Documents - Dépôt</i>	10
<i>Documents - Prises en considération</i>	11
<i>Demandes d'avis</i>	11
<i>Questions urgentes</i>	11
<i>Question urgente de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le calendrier d'application des promesses de simplification administrative faites au monde agricole » ;</i>	
<i>Question urgente de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les propositions présentées aux agriculteurs » ;</i>	
<i>Question urgente de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accord sur 19 mesures de simplification administrative pour le secteur de l'agriculture wallonne » ;</i>	
<i>Question urgente de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accord sur les mesures agricoles »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Fontaine, Mmes Cassart-Mailleux, Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	12
<i>Question urgente de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le mouvement de grève à l'AVJ de Liège »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	15
<i>Questions d'actualité</i>	15

Question d'actualité de M. Lomba à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de la taxe sur les mâts et antennes pour téléphones portables »

Intervenants : M. le Président, M. Lomba, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....15

Question d'actualité de M. Léonard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les derniers rebondissements concernant Liberty Steel » ;

Question d'actualité de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'action des travailleurs de Liberty Steel » ;

Question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la rencontre entre le Gouvernement, Wallonie Entreprendre et les syndicats de Liberty Steel »

Intervenants : M. le Président, MM. Léonard, Liradelfo, Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

Question d'actualité de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'indignation au sujet du permis relatif au couvent des Récollets et l'annonce de l'introduction d'un recours »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....19

Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la vulnérabilité énergétique des aînés »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....21

Question d'actualité de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les conclusions de la réunion des ministres européens du Tourisme »

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....22

Question d'actualité de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la possibilité pour les bourgmestres de fermer des commerces illicites et criminels »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....23

Question d'actualité de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la promotion d'un candidat aux élections régionales avec des moyens publics »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....24

Question d'actualité de Mme Ahallouch à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le mauvais bilan de la Belgique en matière de développement durable »

Intervenants : M. le Président, Mme Ahallouch, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....25

Question d'actualité de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la demande de retrait de permis de la Ville de Mons concernant le projet Envirolead » ;

Question d'actualité de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la demande de la Ville de Mons de reconsidérer le permis relatif au projet Envirolead »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Galant, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....26

Question d'actualité de Mme Laruelle à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le décès de l'opposant russe Alexeï Navalny retenu en détention depuis 2021 »

Intervenants : M. le Président, Mme Laruelle, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....27

Question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....28

Communication.....29

Projet de décret relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs (Doc. 1571 (2023-2024) N° 1 à 7).....29

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Schyns, MM. Lomba, Schonbrodt, Douette, Bierin, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....29

Examen des articles

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos.....36

Désignation d'experts au sein du Collège non permanent, en application de l'article 24, paragraphe 3, de la loi du 7 février 2014 organisant le vote électronique avec preuve papier.....36

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Schonbrodt à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur la transparence et l'accès aux documents administratifs relatifs au

projet de la Vesdrienne par MM. Schonbrodt et Hermant (Doc. 1612 (2023-2024) N° 1) et par MM. Bierin, Douette et Lomba (Doc. 1613 (2023-2024) N° 1).....37

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Schonbrodt, Heyvaert.....37

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, MM. Schonbrodt, Hazée.....38

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur le manque de distributeurs de billets par M. Beugnies (Doc. 1614 (2023-2024) N° 1) et par MM. Lomba, Evrard et Demeuse (Doc. 1615 (2023-2024) N° 1).....38

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Lomba, Dispa.....38

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies.....39

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la colère du monde agricole par Mme Schyns (Doc. 1617 (2023-2024) N° 1) et par Mme Cassart-Mailleux, MM. Fontaine et Florent (Doc. 1618 (2023-2024) N° 1) ;

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Schonbrodt à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur les conditions de vie et de métier des agriculteurs wallons par M. Schonbrodt (Doc. 1619 (2023-2024) N° 1) et par Mme Cassart-Mailleux, MM. Fontaine et Florent (Doc. 1620 (2023-2024) N° 1) ;

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur les revendications des agriculteurs wallons par Mme Goffinet (Doc. 1623 (2023-2024) N° 1) et par MM. Florent, Fontaine et Mme Galant (Doc. 1624 (2023-2024) N° 1).....40

Votes nominatifs

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Schonbrodt, Mmes Goffinet, Cassart-Mailleux, M. Florent.....40

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt.....43

Votes nominatifs (Suite).....43

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur la pollution aux PCB autour des broyeurs à métaux

<i>par M. Dupont (Doc. 1625 (2023-2024) N° 1) et par MM. Clersy, Lepine et Mme Galant (Doc. 1626 (2023-2024) N° 1)</i>	44
<i>Vote nominatif</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Clersy, Desquesnes.....	44
<i>Justification d'abstention</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Clersy.....	45
<i>Projet de décret relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs (Doc. 1571 (2023-2024) N° 1 à Iter à 8)...</i>	45
<i>Votes nominatifs.....</i>	45
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	46
<i>Règlement spécifique au médiateur pris en application des décrets conjoints de la Communauté française et de la Région wallonne des 13 et 20 juillet 2023 relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 1622 (2023-2024) N° 1).....</i>	46
<i>Vote nominatif.....</i>	46
<i>Service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne - Règlement d'ordre intérieur relatif au traitement des réclamations et des signalements et aux modalités de fonctionnement du service du Médiateur (Doc. 1627 (2023-2024) N° 1).....</i>	47
<i>Vote nominatif.....</i>	47
<i>Accord de coopération entre le Parlement de la Communauté française et le Parlement wallon relatif au Service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 1621 (2023-2024) N° 1).....</i>	47
<i>Vote nominatif.....</i>	47
<i>Liste des intervenants.....</i>	48
<i>Index des matières.....</i>	49
<i>Abréviations courantes.....</i>	50

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Frédéric, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.*

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- MM. Legasse, Lenzini, Mmes Laffut, Lekane et Vandevorde, pour raisons de santé ;
- Mme Grovonius et M. Witsel, pour raisons familiales ;
- Mme la Ministre Morreale, retenue par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret relatif à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, déposée par MM. Bierin, Léonard, Douette, Demeuse, Lomba et Janssen (Doc. 1629 (2023-2024) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles D.353, D.358 et D.361 du Code wallon de l'agriculture ainsi que l'article 13 du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto afin de renforcer l'agriculture familiale, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Mme Goffinet, MM. Antoine, Collin et Bastin (Doc. 1630 (2023-2024) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que la pétition contre l'urbanisation incohérente de nos campagnes ! Préservons nos terres agricoles et nos ressources !, signée par 2 069 personnes, dont au moins 1 000 ont pu être vérifiées auprès du Registre national, m'a été adressée.

Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une consultation.

Divers documents m'ont été adressés :

- la résolution du Sénat sur la situation au Proche-Orient ;
- la pétition contre l'urbanisation incohérente de nos campagnes ! Préservons nos terres agricoles et nos ressources ! ;
- l'avis SCIEN.24.01.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) relatif à l'avant-projet d'AGW relatif à l'octroi d'une subvention « Prime Horizon Europe » ;
- l'avis RUR.24.0042.AV-Agriculture du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités de création de l'outil de gestion centralisée des biens immobiliers agricoles publics visé à la section 1ère du chapitre IV du titre XI du Code wallon de l'Agriculture ;

- l'avis RUR.24.0043.AV-Agriculture du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités de notification du droit de préférence attribué à la Région wallonne conformément à l'article D.358/1 du Code wallon de l'Agriculture ;
- l'avis RUR.24.0063-AV-Chasse du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 1996 fixant les conditions de l'offre à la consommation finale, du transport et du stockage de gibier mort en période de fermeture ;
- l'avis Energie.24.02.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération ;
- l'avis Energie.24.03.AV-LOG.24.01.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments, en vue d'intégrer des exigences minimales d'énergie provenant de sources renouvelables dans les bâtiments ;
- l'avis Energie.24.04.AV Mob.24.01.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, en vue d'introduire un système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs et sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 établissant la liste des activités émettant des gaz à effet de serre visées par le décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, en vue de préciser le champ d'application du système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs ;
- le rapport d'information du Sénat concernant le droit à l'autodétermination corporelle et la lutte contre les violences obstétricales ;
- l'avis A.1578 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté relatif à l'octroi de subventions aux centres publics d'action sociale dans le cadre de la mise à l'emploi des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente (Réforme des articles 60 – 61) ;
- l'avis AT.24.12.AV-ENERGIE.24.1.AV-ENV.24.15.AV-CRAEC.24.1.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon instituant la partie réglementaire du code de la gestion des ressources du sous-sol. Première lecture ;
- l'avis ENV.24.16.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 juillet 2017 relatif aux sacs en plastique. Première lecture ;
- l'avis A.1577 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant l'avant-projet de décret relatif à la première ligne d'accompagnement et de soins – Proximité ;
- l'avis A.1579 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif à l'organisation des centres qualifiants pour le métier d'aide-familiale ;
- l'avis A.1580 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant l'avant-projet de décret relatif à l'évolution du secteur des assuétudes.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 169 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 001 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 044 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 122 et 079 des divisions organiques 10 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 097 et 122 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 060 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits au sein du programme 007 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 056 et 057 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 057 et 060 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 060 des divisions organiques 10 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056, 059, 060, 061 et 085 des divisions organiques 10 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 080, 081 et 122 des divisions organiques 10 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 062 des divisions organiques 10 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 099 et 114 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 079, 098, 100 et 120 des divisions organiques 16, 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 079 et 120 des divisions organiques 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 044 et 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits au sein du programme 006 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 122 et 121 des divisions organiques 10 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 049 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 099 et 114 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 049 et 122 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028, 029, 031, 058, 061, 063, 099 et 123 des divisions organiques 09, 10, 11, 12, 15 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 048 et 120 des divisions organiques 14 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 048 et 120 des divisions organiques 14 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 120 et 121 des divisions organiques 34 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 049 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 048, 079 et 120 des divisions organiques 14, 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 080 et 081 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 091, 121 et 122 des divisions organiques 17, 36 et 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 100 et 120 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 049 et 120 des divisions organiques 14 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056, 083 et 120 des divisions organiques 15, 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 018, 079, 082, 083 et 120 des divisions organiques 09, 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 097 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 085 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 092 et 093 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 018 et 120 des divisions organiques 09 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 018 et 120 des divisions organiques 09 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 049 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 049 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 028 et 049 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 029 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et des infrastructures sportives.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir six notifications d'arrêt :

- la notification de l'arrêt n° 12 du rôle 7939 concernant la question préjudicielle relative à l'article XX.174, alinéa 3, du Code de droit économique, posée par le Tribunal de première instance de Louvain ;
- la notification de l'arrêt n° 13 du rôle 7952 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 39 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail et les articles 103*bis* à 103*quinquies* de la loi de

DOCUMENTS

Dépôt

- redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales, posées par la Cour du travail de Liège, division de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 14 du rôle 7977 concernant le recours en annulation des articles 2 à 5 du décret de la Région wallonne du 22 septembre 2022 suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article *2bis* dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, introduit par l'ASBL « Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières » ;
 - la notification de l'arrêt n° 15 du rôle 8020 concernant le recours en annulation partielle de l'article 103 de la loi du 22 novembre 2022 portant modification de la loi du 16 mars 1803 contenant organisation du notariat, introduisant un conseil de discipline pour les notaires et les huissiers de justice dans le code judiciaire et des dispositions diverses, en ce qu'il concerne le paragraphe 2, alinéa 2, première phrase, de l'article 555/5bis du Code judiciaire, inséré par l'article 103 précité, introduit par Niki Leys ;
 - la notification de l'arrêt n° 16 du rôle 8051 concernant la question préjudicielle concernant l'article 88, § 1^{er}, deuxième phrase, de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;
 - la notification de l'arrêt n° 17 du rôle 7972 concernant la question préjudicielle relative à l'article 198, § 1^{er}, premier tiret, du Code des sociétés (tel qu'il était d'application avant l'abrogation de ce Code par la loi du 23 mars 2019), posée par la Cour de cassation.

La notification de l'arrêt n° 14 du rôle 7977 concernant le recours en annulation des articles 2 à 5 du décret de la Région wallonne du 22 septembre 2022 suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article *2bis* dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, introduit par l'ASBL « Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières » a été imprimée et distribuée sous le document n° 1616 (2023-2024) N° 1.

Elle sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commissions a été adressée aux membres :

- l'arrêt de la Cour constitutionnelle concernant le recours en annulation des articles 2 à 5 du décret de la Région wallonne du 22 septembre 2022 suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article *2bis* dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, introduit par l'ASBL « Fédération belge des entreprises électriques et gazières » (Doc. 1616 (2023-2024) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité et a été imprimé et distribué ;
- l'accord de coopération entre le Parlement de la Communauté française et le Parlement wallon relatif au Service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne ; il a été imprimé et distribué sous le n° 1621 (2023-2024) N° 1 ;
- le règlement spécifique au médiateur pris en application des décrets conjoints de la Communauté française et de la Région wallonne des 13 et 20 juillet 2023 relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne ; il a été imprimé et distribué sous le n° 1622 (2023-2024) N° 1 ;
- le règlement d'ordre intérieur relatif au traitement des réclamations et des signalements et aux modalités de fonctionnement du Service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne ; il a été imprimé et distribué sous le n° 1627 (2023-2024) N° 1 ;
- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 8/2/2024 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique, tel que modifié par les accords de coopération du 27 septembre 2021 et 28 octobre 2021

- (Doc. 1628 (2023-2024) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué ;
- le projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux (Doc. 1631 (2023-2024) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission du logement et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué ;
 - le projet de décret modifiant la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation de leurs organes (Doc. 1632 (2023-2024) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission du logement et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué ;
 - le projet de décret modifiant le Chapitre II du Titre III du Livre II de la Première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux funérailles et sépultures (Doc. 1633 (2023-2024) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission du logement et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué ;
 - le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par M. Lomba sur le baromètre piéton de l'ASBL « Tous à pied » ; audition de Mmes Tinebra et Fivet, Directrice et Chargée de mission « baromètre » à l'ASBL « Tous à pied » ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1636 (2023-2024) N° 1).

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 95 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par MM. Bierin, Léonard, Douette, Demeuse, Lomba et Janssen (Doc. 1629 (2023-2024) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Mme Goffinet, MM. Antoine, Collin et Bastin (Doc. 1630 (2023-2024) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 1629 sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité et la proposition n° 1630 à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

DEMANDES D'AVIS

M. le Président. – Je vous informe qu'en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 30 jours, sur la proposition de décret relatif à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, déposée par MM. Bierin, Léonard, Douette, Demeuse, Lomba et Janssen (Doc. 1629 (2023-2024) N° 1).

En outre, je vous propose également de solliciter l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie), de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et des gestionnaires de réseaux de distribution sur cette même proposition.

Puis-je recueillir l'assentiment de l'assemblée sur ces demandes ?

(Assentiment)

En conséquence, les avis seront sollicités.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

**QUESTION URGENTE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
CALENDRIER D'APPLICATION DES
PROMESSES DE SIMPLIFICATION
ADMINISTRATIVE FAITES AU MONDE
AGRICOLE »**

**QUESTION URGENTE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
PROPOSITIONS PRÉSENTÉES AUX
AGRICULTEURS »**

**QUESTION URGENTE DE MME CASSART-
MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR « L'ACCORD SUR
19 MESURES DE SIMPLIFICATION
ADMINISTRATIVE POUR LE SECTEUR DE
L'AGRICULTURE WALLONNE »**

**QUESTION URGENTE DE MME KELLETER À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ACCORD SUR LES MESURES AGRICOLES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Schyns, sur « le calendrier d'application des promesses de simplification administrative faites au monde agricole » ;
- M. Fontaine, sur « les propositions présentées aux agriculteurs » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « l'accord sur 19 mesures de simplification administrative pour le secteur de l'agriculture wallonne » ;
- Mme Kelleter, sur « l'accord sur les mesures agricoles ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous avons encore hier après-midi le débat sur les enjeux de simplification administrative. Ce sont des mesures que les agriculteurs attendent depuis un certain temps, qui étaient demandées lors des manifestations. La charge mentale liée à tout l'administratif, aussi bien lié à l'Europe qu'à la Région wallonne, est très importante.

On a senti, après la réunion d'hier soir, qu'il y avait des avancées : vous avez annoncé 19 mesures de simplification administrative. Les vraies questions sont maintenant : quand ces mesures vont-elles entrer en vigueur ? Quand le Gouvernement va-t-il les valider ?

Au niveau des mesures européennes, quand allez-vous demander à la Commission européenne la validation de ces mesures ? Allez-vous, lors de la réunion du 26 février prochain, faire un front uni avec d'autres pays qui ont les mêmes demandes que nous ?

Enfin, vous avez donné des échéances pour la mi-mars. Pouvez-vous déjà nous donner un calendrier ?

Ma question essentielle est toutefois la suivante : quand les agriculteurs auront-ils moins d'administratif sur leur tête ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, lors des débats en commission hier, vous n'avez pas souhaité vous étendre sur les mesures proposées par le Gouvernement wallon en faveur des agriculteurs et agricultrices wallonnes. Je peux aisément le comprendre, puisque vous nous avez dit qu'une réunion était programmée hier en fin de journée. Cette réunion a eu lieu en présence des syndicats agricoles, en présence du collège des producteurs de votre cabinet et des cabinets de M. le Ministre-Président et de Mme Tellier.

On découvre dans la presse ce matin que 20 mesures étaient proposées en termes de simplification administrative. Dix-neuf d'entre elles ont été validées.

Mes questions sont très simples, Monsieur le Ministre. Que pouvez-vous nous dire sur ces 19 mesures validées ? Je sais qu'en une minute, vous ne pourrez pas les détailler. Je le comprends très bien. Mais je reviens aussi sur une question qui a été posée par ma collègue Schyns : quand ces mesures seront-elles implémentées réellement pour les agriculteurs et agricultrices ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez comme moi que le malaise dans le secteur agricole est grand. À tous les niveaux de pouvoir, il y a des chantiers et des mesures qui devront

être prises. Je vais vous parler aujourd'hui de la Région wallonne. Vous avez mis en place une *task force* par rapport à la simplification administrative. Pas mal de dossiers sont sur la table.

Vous avez pu annoncer hier soir que 20 mesures avaient été présentées et que 19 étaient retenues. J'aurais souhaité avoir un peu plus de détails sur ces 19 mesures. Pourquoi la 20^e n'est-elle pas retenue ? J'aimerais aussi avoir un timing. Quand ces mesures seront-elles effectives ? La charge mentale pour les agriculteurs par rapport aux simplifications administratives est importante. On parle de 19 mesures ici. On sait que le dossier était vaste. Y aura-t-il dans cette *task force* un deuxième round avec d'autres mesures ? Il y a parfois un travail qui doit être plus long, donc j'aimerais, Monsieur le Ministre, vous entendre par rapport à cela. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la simplification administrative est une demande des agriculteurs depuis de nombreuses années. Il est bien que la réunion d'hier ait eu lieu et que l'on avance sur des pistes concrètes. Il y a deux demandes que j'aimerais relever en complément des questions de mes collègues.

La première est par rapport à l'agriculture des dates. C'est un non-sens. On le sait, en temps de crise climatique, la météo change rapidement, drastiquement d'année en année. L'agriculture de date ne fait donc pas sens, ni pour les agriculteurs ni pour l'environnement. Vous avez évoqué en réponse à cela le concept d'agriculture de période, Monsieur le Ministre. Pourriez-vous expliciter cela ? Mme la Ministre Tellier s'est déjà engagée à être plus flexible sur les dates concernant le PGDA. Qu'en est-il dans vos matières ?

Une deuxième demande des agriculteurs que j'aimerais relever, c'est celle qui porte sur l'agriculteur pensionné et l'agriculteur actif. Avez-vous pu également avancer sur cette question-là ? Si oui, comment ? Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Monsieur les Députés, merci pour votre intérêt pour la matière agricole et pour la situation extrêmement difficile que nos producteurs, nos agriculteurs vivent aujourd'hui. Nous parlons aujourd'hui d'un des chapitres de l'ensemble des actions menées concernant la gestion des réponses à la crise agricole. Nous parlons uniquement du volet de la simplification administrative dans le domaine des

compétences régionales, éventuellement partagé, mais un domaine de compétence où l'initiative est régionale.

Les autres travaux sont, en parallèle, en cours. Dans les quatre minutes qui me sont imparties, je n'ai pas l'opportunité de les aborder.

Ceci est important : hier, la représentation du Gouvernement était assurée par le ministre-président, ma collègue Céline Tellier, la ministre Christie Morreale et moi-même parce que répondre à la crise agricole est un engagement que porte transversalement le Gouvernement.

Deuxièmement, nous avons établi toute une série de propositions avec les collègues – dont 20 avaient été identifiées comme prioritaires. Ces dernières concernent des matières liées à l'environnement, à l'agriculture, à la PAC, aux calamités agricoles et d'autres points encore. Une des mesures – et je réponds en cela à votre question – n'a pas été retenue : celle qui ouvrait la possibilité d'introduire des demandes d'aides à l'investissement alors que l'on est qualifié en permis de catégorie 1 – c'est-à-dire en grosse exploitation en ce qui concerne l'activité agricole.

Je suis vraiment très satisfait du travail mené par l'ensemble des parties prenantes présentes, en ce compris l'administration qui était également de la partie.

De façon suffisamment illustrative, quelle est la liste de ces mesures ? Tout d'abord, on a travaillé sur le volet budgétaire du soutien couplé eu égard à l'affectation du reliquat budgétaire qui résulte de la diminution plus importante encore que nous avons estimée du nombre de têtes de bétail.

Deuxièmement – vous l'avez esquissé, Madame Kelleter –, à l'initiative de ma collègue Céline Tellier, un travail préalable avait été mené concernant la cartographie PGDA, concernant également l'accès au cours d'eau, mais aussi d'autres volets de matière environnementale que je vais brièvement esquisser. En ce qui concerne un certain nombre d'espèces protégées qui sont aujourd'hui ou dont les populations sont aujourd'hui très abondantes, il y a une procédure de dérogation pour l'élimination de celles-ci qui va être simplifiée. Il y a également beaucoup de mesures liées à l'agriculture de date qui va basculer vers une agriculture de période tenant ainsi compte de l'évolution des aléas météorologiques.

En ce qui concerne la procédure de calamité agricole, nous avons retenu des modifications de délai de recours pour l'introduction par les agriculteurs de contestation par rapport aux décisions qui les concernent, mais aussi, à l'inverse, de raccourcissement du délai de traitement pour les recours dans le chef de l'administration.

Je voudrais également mentionner deux volets qui me semblent importants ; à savoir le test administratif

qui, à l'avenir, sera préalable à toute nouvelle procédure qui sera diligentée par l'administration. Avant de lancer une procédure, on la testera avec les parties prenantes, singulièrement le Front vert et les organisations agricoles. Le parcours usager qui va alors véritablement quantifier ce que représente l'addition de ces contraintes administratives et de ces requêtes diverses adressées aux agriculteurs sera dorénavant la norme au niveau de l'administration.

J'ajoute d'autres dispositions encore concernant, par exemple, le contrôle de la localisation des effluents, le contrôle des citernes. Nous avons appris hier qu'il y avait 2 200 visites par an, par exemple, qui étaient organisées sur le terrain en ce qui concerne le contrôle des dispositifs de stockage d'effluents, et encore.

J'aimerais vraiment remercier les parties prenantes pour leur détermination en ce qui concerne les décisions déjà prises hier.

Madame Schyns, en ce qui nous concerne, c'est vraiment le plus vite et le mieux. Je dois vous indiquer que déjà cette semaine, au moins une, voire plusieurs dispositions seront examinées par le Gouvernement. Chacun l'a bien compris : le monde agricole attend des résultats de ces mesures et pas seulement l'intention de les mettre en œuvre. Bien sûr, vous pouvez toujours me demander pourquoi n'est-ce pas demain matin, mais chacun a bien compris de façon très constructive autour de la table que pour certaines des dispositions, il fallait quelques jours et quelquefois quelques semaines, dans certains cas comme l'autorisation de l'Union européenne, par exemple. Ce qui est sur la table aujourd'hui – qui n'est encore qu'une partie de la simplification administrative que nous avons initiée avec mes collègues, que je remercie – est d'une ampleur jamais égalée au niveau wallon. Je vous remercie.

M. le Président. – Vous me remerciez à chaque fois parce que je vous laisse du temps. Je n'arriverai jamais à vous contrôler, Monsieur Borsus ; cela restera un de mes drames.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Vous parlez en connaissance de cause et Mme Cremasco le vit tous les mardis. En ce qui me concerne, je vais tenter de respecter ce qui me reste comme temps en étant très brève.

Voici les différentes pistes : les délais de traitement, les délais de recours, l'agriculture de périodes, les tests administratifs. Cependant, une vraie question subsiste : la date exécutoire de toutes ces mesures. Ce que nous demandons, au niveau des Engagés, c'est d'avoir la liste des mesures et de savoir quand chaque mesure sera exécutoire. C'est cela qui compte pour les agriculteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir pu faire, en cinq minutes, le point sur ce dossier ô combien important pour les agriculteurs et les agricultrices. Je vois que l'ensemble des collègues ici présents se sont intéressés à la matière agricole, vous l'avez souligné. Visiblement, les agriculteurs et les agricultrices wallonnes ne sont pas des travailleurs et des travailleuses, puisque les communistes du PTB n'ont pas jugé utile de déposer une question.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des réponses. C'est très bien pour les mesures prises. Je remercie les différentes parties prenantes autour de la table ainsi que l'administration.

Je vous invite à être attentif au timing et à la mise en œuvre de ces mesures. Par rapport au timing, c'est vrai que l'on a déjà eu affaire à des mesures prises qui prenaient du temps. Ici, le temps est compté. Vous savez toutefois très bien comment ce dossier doit évoluer. Vous connaissez le secteur agricole.

La dernière chose, c'est un premier pas dans cette simplification administrative, car c'est un dossier de grande ampleur, et il y aura encore un deuxième round.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Il est un peu dommage de devoir attendre une crise agricole pour que les demandes de simplification aboutissent, mais c'est une bonne chose que l'on avance.

Je pense que l'on doit traduire le capital sympathie dont les agriculteurs bénéficient pour l'instant en capital de confiance. Parce que ce qui se cache derrière la simplification administrative, c'est une demande d'avoir plus de confiance de la part des autorités publiques. Il faut agir vite et bien pour rétablir cette confiance. Je ne vous ai pas entendu concernant les agriculteurs pensionnés, mais je reviendrai vers vous avec une question en commission.

M. le Président. – Vous pouvez dire un mot, alors vous ouvrez un droit de réplique. Je vous l'indique simplement.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je ne voulais vraiment pas allonger le propos. Juste un mot pour dire que nous avons aussi évoqué ce qui est souvent mentionné, à savoir le droit à l'erreur et, par ailleurs, le statut de l'agriculteur actif et

la combinaison avec les pensionnés. Je n'ai pas eu le temps de l'évoquer dans mon propos, mais je souhaitais partager cette information.

M. le Président. – On m'explique que, dans les questions urgentes, normalement, vous ne pouviez pas réagir et les collègues non plus. Donc, je propose que l'on en reste là, si vous le voulez bien, et que l'on ne crée pas d'incident inutile.

QUESTION URGENTE DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE MOUVEMENT DE GRÈVE À L'AVJ DE LIÈGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le mouvement de grève à l'AVJ de Liège ».

Je vous informe que M. le Ministre Collignon répondra en lieu et place de Mme la Ministre Morreale, excusée.

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, depuis hier, le personnel de l'AVJ de Liège, qui est une ASBL d'aide à l'autonomie de personnes porteuses de handicap, est en grève. Cette grève, les travailleurs ne l'ont pas décidée de gaieté de cœur. En fait, ils sont à bout.

Un quart du personnel est en burn-out depuis des mois. Ils essaient d'avoir un dialogue avec la direction, qui fait la sourde oreille. Pire, elle a engagé un consultant privé, dont les méthodes agressives envers le personnel et les syndicats n'ont fait qu'envenimer les choses. Depuis ce matin, il y a un service minimum qui est assuré pour les bénéficiaires, mais avec des réquisitions de personnel. Toutes ces tensions ont évidemment des répercussions sur le bien-être des bénéficiaires.

Puisque les institutions d'aide aux personnes porteuses de handicap sont de la compétence de la Région wallonne, quelles mesures avez-vous prises ou allez-vous prendre pour que les travailleurs de la région de Liège retrouvent les conditions nécessaires pour remplir correctement leurs missions envers les bénéficiaires ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, tout d'abord, je vous prie d'excuser ma collègue, Christie Morreale, qui me charge de vous répondre ceci.

Comme vous l'avez exprimé dans le corps de votre question, il s'agit d'un conflit social qui implique le personnel, la direction et sans doute le conseil d'administration. La ministre m'indique qu'elle a été avertie de la situation en date du 16 février. Ce n'est pas un conflit qui implique l'AViQ. L'AViQ est chargée du suivi, c'est elle qui a d'ailleurs imposé la mise en place de ce service minimum, puisque ce qui importe surtout est de rencontrer les besoins essentiels des différents résidents. Il appartient également à la direction, d'en assumer les choix et de faire en sorte que l'on puisse communiquer adéquatement vis-à-vis des différents résidents. Comme tout conflit social, il y a lieu d'espérer que l'on puisse prémunir les intérêts des résidents et de faire en sorte que l'on puisse sortir le plus rapidement possible de ce conflit social. Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à la situation.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je suis un peu déçue. Un conflit social a ses propres caractéristiques et spécificités et il faut laisser les choses se dérouler comme il se doit, mais en même temps, si le personnel ne se sent pas bien dans son travail, les bénéficiaires ne pourront pas non plus se sentir bien dans leur situation. Si l'on n'amène pas des initiatives pour que le personnel se sente bien, il y aura des répercussions sur les bénéficiaires. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas plus de volonté de votre part pour prendre la situation en main.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LOMBA À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR DE LA TAXE SUR LES MÂTS ET ANTENNES POUR TÉLÉPHONES PORTABLES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lomba à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement

du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de la taxe sur les mâts et antennes pour téléphones portables ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, je viens vers vous par rapport à la *tax on pylons* que l'on a bien connue antérieurement, qui est en négociation pour le moment. Cela traîne depuis des mois et il n'y a toujours pas d'accord. Cet accord, antérieurement, permettait d'éviter des taxations multiples de différents niveaux de pouvoir et beaucoup de difficultés au niveau juridique. La *tax on pylons* permettait de faire entre autres des investissements dans les technologies, les connexions, les zones blanches et cela arrangeait les communes aussi. Cela dure depuis des mois, on espère un aboutissement. Dans le journal, nous avons lu que c'était peut-être imminent. Ma question est assez simple : où en êtes-vous ? L'accord va-t-il effectivement arriver ? Dans l'affirmative, que contient-il ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, depuis 2016, les accords TOP successifs ont permis, d'une part, d'apaiser l'élément fiscalité locale que vous avez mentionnée ; d'autre part, de mobiliser pas moins de 80 millions d'euros de manière à pouvoir améliorer la connectivité et les couvertures, singulièrement d'un certain nombre d'espaces ruraux pour la plupart d'entre eux à l'échelle de notre territoire, et d'aider les pouvoirs locaux dans le cadre de leur transition digitale.

Je commencerai par une considération générale en matière de négociation : je considère toujours qu'on ne doit pas faire du temps un ennemi. Je préfère attendre, le cas échéant, plutôt que de m'enfermer dans une temporalité qui devient une difficulté. Où en sommes-nous ? Une ultime proposition a été formulée vendredi à l'attention des parties prenantes, à savoir, les opérateurs d'une part, mon collègue Christophe Collignon et moi-même, d'autre part. Cette proposition traduit l'ambition qui est la nôtre, de voir cet accord couvrir également une période suffisamment longue, soit jusqu'en 2027.

On le sait, le contexte est un peu plus difficile en raison des deux nouveaux opérateurs qui interviennent et de la 5G qui joue aujourd'hui un rôle à ne pas mésestimer. Notre ambition est une contribution des opérateurs à la digitalisation des pouvoirs locaux, qui pourrait être de l'ordre de 6 millions d'euros, dont sont déduits éventuellement les droits qui seraient établis par les pouvoirs locaux, chacun étant tenu de respecter sa part du marché. Un montant minimum garanti, peut-être de l'ordre de 3 millions d'euros, pourrait être pour 2024

et 2025, par exemple, partie de l'engagement des différents opérateurs.

Je crois très sincèrement que nous sommes proches d'un accord, mais comme je vous l'indiquais à l'entame de mon propos, je souhaite pouvoir conclure ce dossier rapidement, comme un certain nombre d'autres qui ont abouti ou qui sont en train d'aboutir. En même temps, un bon accord est toujours un objectif ; un bon accord est pour moi un objectif équilibré.

Je rappelle qu'une dizaine de communes semblent avoir décidé de relancer les taxes. C'est une erreur fondamentale. Je pense qu'elle n'a aucune chance d'aboutir. Tout cela va coûter cher. Dix communes, cela représente 4 % des communes wallonnes. Je me permets d'inviter les communes à bien analyser ce chemin tant il est hasardeux avant de s'y lancer, de mon humble point de vue.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, je suis assez d'accord avec vous : il faut parfois donner du temps pour bien faire les choses. L'urgence est là puisque 10 communes ont décidé de taxer. Cela risque d'engendrer des difficultés, sans compter que cela va peut-être faire tache d'huile. Si l'on ne se presse pas pour obtenir un accord, cela pourrait poser problème. Je vous engage donc vraiment à aboutir rapidement.

On reviendra vers vous en commission pour savoir ce qu'il en est dans les prochains jours. Merci beaucoup.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LÉONARD À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
DERNIERS REBONDISSEMENTS
CONCERNANT LIBERTY STEEL »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LIRADELFO
À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ACTION DES TRAVAILLEURS DE LIBERTY
STEEL »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
RENCONTRE ENTRE LE GOUVERNEMENT,
WALLONIE ENTREPRENDRE ET LES
SYNDICATS DE LIBERTY STEEL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Léonard, sur « les derniers rebondissements concernant Liberty Steel » ;
- M. Liradelfo, sur « l'action des travailleurs de Liberty Steel » ;
- M. Bierin, sur « la rencontre entre le Gouvernement, Wallonie Entreprendre et les syndicats de Liberty Steel ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

M. Léonard (PS). – Monsieur le Ministre, je dois vous avouer que je suis un peu déçu et même agacé de cette situation parce qu'elle se répète et j'ai l'impression qu'on s'enlise. Ce n'est pas comme si l'on n'était pas intervenu sur le sujet. Cela fait presque deux ans que j'interviens sur la problématique de Liberty Steel.

Maintenant, on se retrouve dans une situation où l'on a des scellés sur les conduites d'eau pour non-paiement. On ne sait pas si ce sera la même chose pour l'électricité et le gaz, mais visiblement, on se dirige vers cette situation. Les lignes de production sont à l'arrêt depuis un bon nombre de mois maintenant. Les travailleurs sont dans l'attente. On a un passif ONSS qui

dépasse les 10 millions d'euros et l'on se retrouve finalement avec une société qui se moque des travailleurs ainsi que de la Wallonie.

Dès lors, Monsieur le Ministre, face à cette situation qui s'enlise, quand je pose la question, on me dit – je ne vous en veux évidemment pas – que c'est compliqué. En effet, il y a la problématique du tribunal qui doit se positionner. Inévitablement, on ne peut pas interférer dans les débats. Néanmoins, on se retrouve dans cette situation.

Que fait-on concrètement à l'heure actuelle pour les travailleurs ? Avez-vous eu un contact avec la direction et les syndicats, comme l'annonce la presse ce matin ?

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, cela va faire quatre ans que les travailleurs de Liberty Steel et leurs familles sont dans une situation intenable. Quatre années d'angoisse, quatre années que l'on subit les promesses bidons de Liberty Steel. Quatre années que je vous interroge, ici, à cette tribune. Quatre années que vous nous dites que vous êtes mobilisés. Quel est le résultat ? Quel est votre bilan de ce dossier ?

Aujourd'hui, on a une entreprise à qui on a mis les scellés, qui ne paye plus ses fournisseurs, qui est à l'arrêt, qui est en train de pourrir et dont les travailleurs sont à la maison. Ils ne demandent qu'à travailler, mais sont obligés de rester chez eux parce qu'il n'y a pas de boulot. Voilà la réalité aujourd'hui.

Je ne sais pas si, ici, au sein de ce parlement, quelqu'un d'autre a déjà vécu cette situation, mais pour avoir vécu la fermeture de la sidérurgie, je peux vous dire qu'être quatre ans dans cette situation, c'est tout simplement dramatique. Cette situation est inacceptable, c'est scandaleux !

Monsieur le Ministre, ce jeudi, les travailleurs et les syndicats vont mener une action symbolique sur les rails du tram. Ils ne seront pas sur les rails du tram pour attendre le tram, comme le font tous les Liégeois depuis quelques années. Ils seront là à attendre que votre Gouvernement et les autorités prennent enfin leurs responsabilités pour donner un avenir à ces travailleurs. Qu'allez-vous faire pour sauver ces emplois et cette industrie stratégique ?

M. le Président. – La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les 550 travailleurs de Liberty Steel en Wallonie sont une fois de plus dans l'incertitude. Selon la CSC, le dépôt de bilan serait imminent. On voit que le groupe est en difficulté. De manière générale, il y a plusieurs sites à l'arrêt un peu partout en Europe ; depuis la reprise des sites liégeois par Liberty Galati, la filiale roumaine, il

n'y a eu aucune reprise de l'activité. Cela pose bien entendu question. Des fournisseurs ne sont plus payés. Il y a 10 millions de dettes à l'ONSS. Les salaires ne sont plus payés. La CILE a posé des scellés parce que les factures d'eau ne sont plus payées. On est manifestement dans une situation critique.

Les syndicats ne veulent plus de cet actionnaire et souhaitent qu'un autre repreneur prenne la relève. Ils estiment même que le lancement d'une nouvelle procédure de réorganisation judiciaire pourrait être une opportunité en ce sens. Vous les rencontriez aujourd'hui. Quel a été le fruit de ces contacts ? Quelle est votre analyse de la situation ? Quelles sont les perspectives pour les travailleurs et travailleuses concernés ? Quelle va être ou quelle a été déjà l'action du Gouvernement et de Wallonie Entreprendre dans ce contexte ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, je voudrais tout d'abord, comme vous l'avez exposé, exprimer à quel point je partage tout à fait l'expression de totale solidarité et de préoccupation que vous avez traduite par vos propos à la tribune par rapport à l'ensemble des 550 travailleurs concernés, un peu plus de 500 équivalents temps plein, qui sont aujourd'hui confrontés à une situation de totale incertitude, ignorant de quoi demain ou le jour d'après sera fait.

Dans ce dossier, je ne reviens pas sur les rétroactes, ceux-ci nous sont connus.

Je voudrais cependant resituer les événements récents à partir de la décision des juridictions en appel à Liège qui ont confié à Galati le soin de poursuivre les activités des deux sites liégeois, sous le couvert de Liberty Liège et, potentiellement, de Liberty Liège-Dudelage.

Au moment où cette décision a été prise, des engagements ou des propositions ont été faits par M. Sanjeev Gupta et les équipes de Liberty ou les équipes de Galati.

J'observe aujourd'hui que ces engagements n'ont pas été honorés. Nous nous étions proposé d'être des partenaires – et nous prenions un risque à cet égard – du redéploiement de l'activité à Liège. Nous l'avons fait eu égard à notre volonté de soutenir l'emploi et le tissu industriel. Fort heureusement, nous avons sollicité des garanties pour ce faire, mais ces garanties, jamais, au grand jamais, n'ont été activées, parce que le partenaire n'a pas rencontré sa part d'engagement, ni en termes d'investissements, ni en termes de mobilisation de *working capital*, ni en termes de plan d'affaires ou de

business model crédible. Je vous passe un certain nombre d'autres paramètres.

J'ajoute aux éléments d'analyse de la situation les questions importantes qui portent sur la situation effective de Galati, dont les résultats financiers ont fortement évolué et qui serait concerné par un entrelacs de procédures diverses, qui querellent son activité ou un certain nombre d'éléments contractuels de cette activité.

Je voudrais encore ajouter, cela me semble important, la prise de position syndicale qui a été faite au niveau européen et aussi au niveau mondial, puisque les syndicats ont souhaité porter à la connaissance de la Commission européenne le fait que les difficultés de GFG Alliance, non seulement pour les sites de Galati, mais aussi les sites liégeois et ailleurs, portaient atteinte à la capacité de production européenne en matière d'acier ou de produits associés. On le voit, le groupe est confronté à des difficultés plus aiguës, probablement plus importantes encore que celles qui nous étaient connues jusqu'il y a peu.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, avec les organisations syndicales, avec Wallonie Entreprendre, et à la suite de toute une série de démarches et d'analyses, rencontrer aujourd'hui – Monsieur Bierin, c'est après le Parlement, c'est dans la deuxième moitié de l'après-midi – les organisations syndicales pour faire le point sur toutes les hypothèses.

La Région wallonne s'est toujours montrée volontariste à cet égard. Vous le savez, nous avons, par exemple, à un certain moment, prêté l'argent nécessaire pour la réalisation du centre Acier. Nous avons, à de nombreuses reprises, proposé la possibilité de garantir des processus, dès le moment où il y avait une contrepartie qui venait assurer que l'engagement de la Région wallonne n'était pas un engagement sans fin et sans fond.

Je dois dire que, tout en étant totalement – vous l'avez relevé – mobilisé par cette situation, nonobstant son caractère extrêmement complexe et sa dimension internationale, je suis tout de même satisfait de ne pas avoir accepté ce que certains proposaient, y compris dans ce Parlement, sans quoi nous aurions perdu, Mesdames et Messieurs, 50 millions, 60 millions ou 100 millions d'euros, sans pérenniser l'emploi en ce qui concerne les sites liégeois de Liberty.

Aujourd'hui, des décisions s'imposent. On va en discuter de façon très transparente avec les organisations syndicales. Il est clair, comme vous l'avez relevé, Monsieur Léonard, que l'avenir n'est pas un avenir qui peut encore s'écrire, d'une façon ou d'une autre, avec Liberty. Ce sont vers d'autres opérateurs, vers d'autres modalités, qu'il convient aujourd'hui de se tourner. Je voudrais rappeler que, lors d'une phase antérieure de la procédure, nous avons sondé, avec des interlocuteurs spécialisés, vraiment avec beaucoup d'insistance, tout le

marché mondial, tous les interlocuteurs susceptibles de reprendre Liberty, et il s'en est trouvé seulement trois pour se manifester, et, in fine, deux ne remplissaient pas les conditions telles que fixées par la juridiction liégeoise.

Dès lors, avec tout le respect, toute l'attention – vous me connaissez –, que j'ai pour les questions parlementaires, vous conviendrez également qu'il faut aujourd'hui structurer un chemin industriel. Ce chemin sera partiel par rapport à l'activité que l'on a connue, mais il ne peut se faire qu'avec des opérateurs qui sont sérieux, crédibles dans le milieu sidérurgique.

Par ailleurs, la Wallonie, je me permets de le réaffirmer à l'invitation de votre Gouvernement, est prête à jouer et à assumer son rôle de manière à pouvoir tracer ce chemin auquel vous tenez et auquel nous tenons.

M. le Président. – La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Évidemment, vous n'êtes pas magicien, je le conçois bien.

Je ne voudrais pas non plus que l'on abuse parfois de la cape d'invisibilité d'Harry Potter, c'est-à-dire que certains se cachent – je ne parle pas de vous, Monsieur le Ministre –, on ne voit rien, et du coup, c'est personne.

Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit, il faut urgemment porter le fer dans la plaie si nous voulons des avancées pour les familles et si nous voulons des avancées pour ces travailleurs.

Vous avez dit qu'il y avait 550 travailleurs aujourd'hui sur le site. Ce sont 550 familles. On touche aujourd'hui plus de 1 500 personnes, sans compter les nombreux sous-traitants qui sont également impactés.

Monsieur le Ministre, prenons des décisions, comme vous venez de le dire. Les représentants des travailleurs ont précisé leur position ce matin dans la presse, notamment quant à l'actionnariat. Faisons de même.

Je vous encourage et je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, cela me paraît assez évident que l'avenir ne s'écrit pas avec Gupta, avec Liberty. Je pense que, ici, personne ne le pense. Cela veut dire qu'attendre des garanties, comme vous l'avez fait pendant quatre ans, de Liberty tout en sachant qu'elles ne viendront pas – c'est ce qui s'est passé –, c'est laisser pourrir la situation. Là est le problème.

Y a-t-il une volonté politique de ce Gouvernement de sauvegarder notre industrie, qui est stratégique, et de sauver ces emplois ? Cela fait quatre ans que l'on entend que vous vous êtes mobilisé. Aujourd'hui, on

attend des actes. S'il n'y a pas d'actes, cela reste du vent.

Je veux terminer par ceci. Monsieur le Ministre, je vous ai entendu à la radio stigmatiser les chômeurs, stigmatiser les travailleurs sans emploi qui, soi-disant, ne voudraient pas se lever pour aller travailler. Je préférerais que vous mettiez votre énergie pour que les 550 travailleurs de Liberty puissent enfin retourner au travail.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

La mention que vous avez faite de cette mobilisation syndicale au niveau européen vers la Commission européenne est intéressante. J'insiste systématiquement sur cet élément quand on aborde, et ce, depuis de trop nombreuses années, le dossier de Liberty dans notre Parlement : la situation à Liège – et peut-être dans d'autres pays – est la conséquence d'une règle appliquée de façon absurde par la Commission européenne.

Afin de lutter contre une trop grande concentration dans le secteur de l'acier, elle a obligé ArcelorMittal à vendre ses sites à un opérateur qui s'est avéré complètement foireux, à savoir Liberty, alors que ce secteur est consolidé au niveau mondial. Il y a quelques grands groupes et il y a donc peut-être une régulation à mettre en place d'une manière ou d'une autre, mais la façon dont la Commission européenne l'a menée uniquement sur son propre territoire est absurde et conduit à cette situation dramatique aujourd'hui.

Dans la rencontre que vous aurez cet après-midi, il est utile de le mettre en avant aussi.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'INDIGNATION AU SUJET DU PERMIS RELATIF AU COUVEN DES RÉCOLLETS ET L'ANNONCE DE L'INTRODUCTION D'UN RECOURS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'indignation au sujet du permis relatif au couvent des Récollets et l'annonce de l'introduction d'un recours ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le couvent des Récollets, qui a été construit en 1524, constitue le seul exemple d'architecture franciscaine dans ce pays.

En 2007, la ville achète une grande partie du domaine et le revend en 2017 à un promoteur immobilier qui dépose un permis par la suite visant à créer 30 logements et à abattre l'aile sud pour y substituer un immeuble contemporain dans sa première phase.

À côté de cela, notons une formidable mobilisation citoyenne, via « Les Amis de Récollets », avec 3 500 personnes qui demandent le classement du site.

Malgré un avis extrêmement favorable de l'AWaP, votre collègue, la ministre De Bue, a refusé, pour des raisons que je ne comprends toujours pas, de suivre l'avis de son administration.

Il n'empêche qu'Europa Nostra et l'institut de la BEI considèrent ce site comme l'un des sept sites majeurs menacés en Union européenne.

Malgré une pétition signée par 880 personnes, malgré l'avis défavorable de l'AWaP, malgré l'avis défavorable de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, malgré l'avis défavorable du DNF, le Collège de Nivelles, vendredi dernier, s'est déchiré : quatre voix MR favorables contre trois voix Ecolo, ce qui laisse sans voix un grand nombre de Nivellois, de riverains et de citoyens d'ailleurs qui ont à cœur la valeur patrimoniale de ce couvent.

Quelle est votre analyse de la situation ? Confirmez-vous les propos de l'échevin Ecolo, considérant que, le bien étant en zone d'équipement communautaire, le collège ne pouvait pas délivrer un permis, mais bien seul le fonctionnaire délégué ?

Ne regrettez-vous pas que, dorénavant, à la différence du passé, nous ayons d'un côté un Code de l'urbanisme et de l'autre un Code du patrimoine, sans qu'il y ait un dialogue fécond entre l'un et l'autre, et tout cela au détriment de ce même patrimoine ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, en ce qui concerne votre dernière question, je ne m'exprimerai, ni en regrets ni en remords, par rapport aux séparations des dispositions liées à l'urbanisme et au patrimoine dont, si j'ai bonne mémoire, les prémices remontent à une législation antérieure où les responsabilités étaient

exercées par des personnes relevant de votre formation politique. Donc, évitons de faire un débat global.

Concernant les Récollets, vous-même, qui avez exercé la responsabilité de ministre de l'Urbanisme, n'ignorez absolument pas que, à chacune des questions que vous m'avez adressées, il m'est rigoureusement interdit de répondre. Une autorité de recours – celle que je pourrais éventuellement être si recours il y a – va éviter tout élément qui pourrait, en droit administratif – vous connaissez cette théorie – non seulement indiquer qu'il y aurait une apparence de non-indépendance ou une apparence de jugement ou d'opinion sur un dossier alors même qu'on ne l'a même pas encore, que l'on n'a pas de communication des pièces, que l'on n'a pas de communication des avis en quoi que ce soit.

N'y voyez pas un manque de convivialité, vous savez que l'on dialogue si souvent et si intensément, notamment en ma commission, n'y voyez pas un manque de convivialité, mais je vais absolument me garder de vous répondre. Je le fais de façon délibérée parce que, dès le moment où je réponds, je disqualifie l'éventuelle décision que je pourrais être amené à prendre si je suis saisi d'un recours.

Je pense que vous avez omis dans la liste des avis de citer l'avis, semble-t-il, réputé favorable quoique par défaut, émis le 16 janvier par le fonctionnaire délégué du Brabant wallon.

Si je suis saisi, j'aurai l'occasion d'examiner tout cela et je le ferai avec d'autant plus d'attention que, comme vous l'avez relevé, c'est un dossier qui alimente, que ce soit au niveau local ou, plus largement, beaucoup de discussions, beaucoup de débats et qui touche au patrimoine, à la requalification de celui-ci et au futur. Le futur, c'est là où nous avons tous l'intention de passer le reste de notre vie. C'est donc important. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je peux comprendre la prudence du ministre dès lors qu'il pourrait être saisi d'un recours. Mais tel ne sera pas le cas ici, puisqu'il s'agit d'un permis d'urbanisme. Dès lors, pour les associations, les riverains et les citoyens, seule une action au Conseil d'État pourrait aboutir.

Le fonctionnaire délégué ne s'étant pas manifesté, je le vois mal aussi introduire le moindre recours, puisque son avis est réputé favorable. J'aurais apprécié, Monsieur le Ministre, que vous soyez gardien non seulement de l'urbanisme, mais aussi des valeurs qu'il porte, notamment les valeurs patrimoniales.

Je le regrette – et j'en termine, Monsieur le Président –, mais à l'avenir, nous connaissons des multiplications de cas similaires, puisque, dans le SDT, dès lors qu'il y a une centralité – et c'est le cas –, les collèges pourront délivrer des permis sans l'avis du fonctionnaire délégué,

sans la CCATM, sans guide d'urbanisme. C'est donc un blanc-seing, même si la famille politique en question, la vôtre, se trouve en minorité au sein du conseil communal. Chacun appréciera.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
M. MUGEMANGANGO À M. HENRY, MINISTRE
DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ
ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA
VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES AÎNÉS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la vulnérabilité énergétique des aînés ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, la Mutualité chrétienne a fait une enquête auprès des seniors et cette enquête nous apprend qu'un quart des seniors vivent dans une situation de précarité énergétique.

Cette enquête nous apprend aussi que deux tiers de ces personnes ne comprennent rien à votre système de prime individuelle de rénovation, vu qu'ils s'estiment soit mal informés, soit pas informés du tout par rapport à ce système individuel de prime de rénovation. C'est donc l'échec. C'est le bilan de votre stratégie et de celle de votre Gouvernement. C'est l'échec de cette stratégie de primes individuelles.

Or, le boulot est vraiment important à faire puisque, en Wallonie, il y a un million de logements résidentiels à rénover pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux de 2050. C'est vraiment énorme. Cela ne marchera pas avec ce que vous êtes en train de faire maintenant.

Cela pose d'autant plus question qu'il y a des pistes. On pourrait faire, par exemple, des rénovations par quartier, et pas seulement dans deux projets pilotes, mais dans l'ensemble de la Wallonie.

On pourrait aussi utiliser un système de tiers payant. Cela veut dire un financement public qui serait remboursé par l'économie d'énergie faite après rénovation. Cela n'impliquerait alors aucun euro à sortir de son portefeuille pour le citoyen.

On pourrait aussi envisager une prise en main intégrale de l'administration de telle manière que, avant les travaux, pendant les travaux et après les travaux, ce ne sont pas les citoyens qui doivent porter ce poids administratif.

Maintenant, on a une stratégie totalement inefficace, anti-écologique, puisque cela n'avance pas, et qui est antisociale, puisque seuls ceux qui ont les moyens peuvent, évidemment, malgré les primes, faire les travaux.

Ma question est bien claire : quand allez-vous changer de stratégie et allez-vous arrêter avec cette stratégie inefficace, anti-écologique et antisociale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, vous avez raison sur un point : il reste beaucoup de personnes à informer, beaucoup de personnes qui sont préoccupées par leur situation de précarité énergétique ou par les questions de rénovation de leurs bâtiments. Cette étude d'Énéo est, effectivement, très intéressante de ce point de vue et nous donne un grand nombre d'enseignements.

Vous avez tort sur le reste, parce que c'est précisément ce que nous avons fait sous cette législature.

D'une part, nous avons augmenté les primes et les prêts, de manière très importante, en ciblant précisément de manière beaucoup plus importante les bas et très bas revenus, avec des coefficients d'aide qui vont jusqu'à six fois plus. D'autre part, nous avons mis en place les plateformes de rénovation locales qui visent précisément à faire ce que vous dites et qui marche très bien, mais qui démarrent progressivement et qui montent en puissance. Nous en avons établi six et nous avons un nouvel appel à projets cette année pour en avoir encore six de plus et ainsi couvrir progressivement l'entièreté du territoire. Je vous encourage à les visiter dans les grandes villes : Charleroi, Seraing, Liège et d'autres.

Vous avez des plateformes de rénovation qui font du porte-à-porte, qui vont expliquer aux citoyens, à des citoyens comme vous les évoquez, des personnes qui ne sont pas au courant ou qui ont peur de s'engager, ou qui pensent que c'est inaccessible pour elles. Ces plateformes vont expliquer le système de rénovation énergétique, expliquer qu'il est possible d'avoir des primes de manière très importante et des prêts lorsqu'on est dans un ménage à bas revenus ou à moyens revenus, de sorte que l'on peut rénover de manière importante sa maison sans avoir d'argent du tout à avancer et en récupérant sur les économies de chauffage les moyens investis.

C'est un travail de fourmi, c'est vrai. C'est une montée en puissance progressive, jusque 2050 d'ailleurs, parce que vous avez évoqué des chiffres jusqu'à 2050, vous avez raison.

Aujourd'hui, le secteur de la construction n'est pas prêt à multiplier par trois du jour au lendemain. Il faut plus de personnes formées, ma collègue de la formation est mobilisée là-dessus. Il faut plus d'entreprises dans le secteur de la construction, il faut féminiser le secteur. Tous ces éléments sont en cours, notamment dans l'alliance Climat-Rénovation. On est dans une montée en puissance qui se traduit par des augmentations des budgets et des demandes de primes.

Vous avez raison, c'est un travail qui va encore devoir se poursuivre pendant les prochaines législatures.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le ministre, je suppose que vous n'ignorez pas que chacun peut aller lire sur votre site les choses qui ont changé et qui n'ont pas changé. Vous avez effectivement parlé d'une augmentation de primes, mais cela reste sur une stratégie individuelle de primes. C'est la réalité. Les chiffres sont alarmants : il faut 40 000 rénovations par an pour pouvoir avancer suffisamment jusqu'à 2050, c'est énorme.

Quand vous dites que vous n'allez pas quitter cette stratégie individuelle, cela pose question. Quand j'entends Mme Rajae Maouane, par exemple, à la télévision qui dit qu'elle est pour la rénovation par quartier, c'est exactement ce qu'il faudrait faire, au-delà de la stratégie individuelle. Je vous suggère que cet élément ne reste pas que sur les plateaux télé, mais que ce soit votre réalité quand vous êtes vous-même ministre.

Vous avez parlé des plateformes de rénovation. Cette enquête, que j'espère que vous avez lue, parle aussi des plateformes de rénovation. Savez-vous quel pourcentage de personnes sont au courant que cela existe ? Trois pour cent. Si vous ne prenez pas réellement ce dossier en main, cela ne va pas avancer et ce sera dramatique de faire ce constat en 2050.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DI MATTIA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DES MINISTRES EUROPÉENS DU TOURISME »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de

la Sécurité routière, sur « les conclusions de la réunion des ministres européens du Tourisme ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, vous avez participé, ce début de semaine, à La Hulpe, à une réunion du Conseil des ministres européens du Tourisme. C'était dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. C'est une belle occasion, peut-être une occasion unique, de renforcer l'image de marque de la Wallonie et son rôle d'acteur majeur en matière de tourisme à l'échelon européen.

On est à un échelon européen. Quelles étaient les priorités de cette réunion à laquelle a participé aussi un commissaire européen, M. Breton, notamment les indicateurs quant aux actions menées par la Commission en matière de tourisme au cours de la législature passée et les priorités pour la mandature à venir ?

Par ailleurs, sous la présidence belge, quelles seront vos priorités en matière de tourisme durable et en matière de digitalisation ?

Enfin, concernant le règlement européen qui va réglementer les locations de courte durée, notamment via les plateformes – je pense à Airbnb, Booking, et cetera, on en a déjà parlé –, quelles sont, selon vous, et dans l'échange que vous avez tenu avec vos partenaires, les implications pour les hébergeurs, singulièrement les hébergeurs wallons, et évidemment les consommateurs et les citoyens ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, dans le cadre de la présidence belge, j'ai eu l'honneur de présider la réunion informelle des ministres européens du Tourisme ; les 27 États membres, parmi lesquels 16 ministres et secrétaires d'État. Les États membres ont tout d'abord rappelé toute l'importance du tourisme contribuant à la croissance durable et aussi à la création d'emplois de haute qualité dans toute l'Union.

Les priorités de la présidence belge et le thème, le cœur de la réunion, c'était la double transition : la transition digitale et la transition durable. Parmi les défis, on peut compter la digitalisation, l'accessibilité, la durabilité, l'attractivité pour les travailleurs et la préservation de la qualité de la vie dans les destinations. Ce sont des défis que partagent l'ensemble des États membres et sur lesquels ils ont pu s'exprimer.

Nous avons organisé deux réunions de travail. La première a consisté en un échange de bonnes pratiques

sur la vision, mais surtout les actions concrètes en matière de durabilité et aussi l'évaluation du parcours de transition. Il y a deux ans, la Commission européenne a initié le parcours de transition. Une évaluation était sur la table et l'on a pu échanger au sujet de celle-ci.

La seconde réunion de travail a été consacrée aux attentes exprimées par les États membres à l'intention de la Commission représentée par le commissaire M. Breton. Ils ont pu réaffirmer leur engagement commun pour un tourisme axé sur la durabilité, mais surtout aussi demander à la Commission que le tourisme reste bien une priorité dans l'agenda européen.

Concernant le STR, le *short-term rental*, c'est un règlement européen qui a été approuvé sous la présidence espagnole par le trilogue. Un vote est attendu au Parlement européen dans les prochaines semaines. Je rappelle que c'est un règlement qui à la fois va instaurer une concurrence loyale au sein du secteur touristique, mais aussi protéger les consommateurs. Il y a effectivement eu encore beaucoup d'expressions favorables et d'attentes par rapport à ce règlement pour lequel les États auront deux ans pour le mettre en œuvre.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ses éclairages sur une réunion qui était tout à fait singulière et qui s'inscrit dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. Je me réjouis que les États membres soient mobilisés par l'intermédiaire de leurs ministres du Tourisme et donc par vous-même, en fonction de vos compétences, pour défendre la durabilité et aussi la digitalisation.

Je me réjouis que le parcours de transition soit débattu comme une priorité, parce que, dans les discussions budgétaires qui se font à cette échelle, il est important d'avoir les moyens et que le tourisme reste une priorité.

Quant au règlement sur les réservations de courte durée, vous parlez d'une concurrence loyale ; je l'espère réellement loyale et je l'espère également au profit des consommateurs, surtout pour un tourisme de proximité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA POSSIBILITÉ POUR LES BOURGMESTRES DE FERMER DES COMMERCES ILLICITES ET CRIMINELS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la possibilité pour les bourgmestres de fermer des commerces illicites et criminels ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, depuis quelques jours, une nouvelle loi fédérale est entrée en vigueur. Elle a pour objectif de renforcer les prérogatives administratives des bourgmestres, notamment dans la possibilité pour eux de fermer les commerces que l'on qualifie d'illicites ou de douteux. C'est une loi qui part d'un bon sentiment et où la volonté est de combattre non pas les petits délits ou les petites infractions, mais bien la grande criminalité, que ce soit en matière de trafic d'armes, de trafic de drogue ou encore de blanchiment d'argent. Malheureusement, l'actualité que l'on vit actuellement à Bruxelles témoigne de la nécessité pour les pouvoirs publics de devoir agir rapidement.

Pour ce faire, les bourgmestres seront épaulés par une cellule du SPF Intérieur pour avoir un accès direct à toute une série d'informations qui dépendent de la justice, du fisc ou encore d'autres services publics. Ma question est relativement simple. Considérez-vous que c'est une bonne chose pour les bourgmestres qui ont déjà énormément de charges qui pèsent sur leurs épaules ? Sont-ils outillés et formés pour ce genre de situation ? Leur administration va-t-elle pouvoir répondre aux attentes de la direction qui est indiquée par cette nouvelle loi ? Bref, en quelques mots, Monsieur le Ministre, les bourgmestres vont-ils devenir les nouveaux shérifs de la Wallonie et plus largement du pays ? Je vous laisse vous entendre sur cette question. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question intéressante. Je dois vous dire que je suis assez circonspect sur celle-ci. Nous n'avons d'ailleurs pas été associés.

Je peux comprendre, à entendre la philosophie, qu'il s'agit de lutter contre la criminalité. Ceci étant, si j'ai bien lu, les bourgmestres doivent mener une forme d'enquête qu'on appelle l'enquête d'intégrité. Comme vous, je me pose d'abord la question du transfert de charges. J'avais cru retenir de mes études de droit que c'était plutôt le parquet qui s'occupait d'aller rechercher les infractions. Comme vous, je me pose également la question des moyens ; les moyens humains, mais aussi les moyens par rapport aux règles et aux preuves que l'on doit pouvoir retrouver.

Et surtout, relativement à la question de la responsabilité du bourgmestre, qu'en serait-il si un bourgmestre prenait une décision de fermeture d'un établissement et que la procédure n'a pas été correctement suivie ? S'ensuivra toute une question de responsabilité, d'équilibre entre les moyens de défense et l'accusation. Je crois que tout cela mérite une

attention réelle. À titre personnel – ce n'est pas le ministre qui parle –, si j'étais bourgmestre, je ne m'en saisis pas.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, merci pour votre analyse.

On a vu des bourgmestres qui étaient parfois diamétralement opposés dans leur attitude face à cette nouvelle réglementation. Je vous rejoins sur l'interrogation concernant ce transfert de la justice vers les pouvoirs locaux. Je crois qu'il convient de renforcer les moyens à l'endroit de la justice plutôt que de faire peser une nouvelle fois des charges sur les épaules des bourgmestres. L'Union des villes et des communes n'en dit pas moins, d'ailleurs.

Monsieur le Ministre, il y a une réalité ; c'est que cette loi existe. Les bourgmestres vont y être confrontés, singulièrement dans les grandes villes. Je ne peux donc que vous inviter à essayer de nourrir un dialogue, de les outiller – pour ne pas dire les armer – au mieux pour pouvoir agir de la manière la plus sereine et la plus intelligente au regard des éléments que vous avez évoqués dans votre réponse. Je vous remercie.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PROMOTION D'UN CANDIDAT AUX
ÉLECTIONS RÉGIONALES AVEC DES MOYENS
PUBLICS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la promotion d'un candidat aux élections régionales avec des moyens publics ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, un écran géant vient d'être installé dans le piétonnier de Mons, dans une des artères commerciales principales. C'est positif pour promouvoir les activités de la ville, notamment le folklore – notre fameuse Ducasse de Mons. Cette publicité ne serait pas suspecte si nous n'étions pas en période électorale. Mais, sur cet écran géant – installé en pleine période où les dépenses électorales sont prises en considération –, on voit assez bien le bourgmestre de la ville qui est également tête de liste aux futures élections régionales.

Monsieur le Ministre, j'aimerais simplement vous demander si cette publicité devait être prise en compte dans les dépenses électorales. Vous qui recommandez beaucoup de prudence en cette période électorale, allez-

vous recommander aux communes de faire preuve de prudence dans l'utilisation des biens publics ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous avoue que même si la ville de Mons est magnifique, je n'ai pas vu cette publicité. Je ne connais des faits que ce que vous venez d'en exposer.

A fortiori, je dois d'abord vous dire qu'il n'y a pas de plainte aujourd'hui, je ne sais donc pas m'exprimer sur le cas d'espèce. Je ne peux que vous renvoyer à des dispositifs généraux. On votera effectivement le 9 juin prochain et la période, non pas de prudence, mais de dépenses électorales a commencé depuis le 9 février dernier et c'est la commission de dépenses électorales du Fédéral qui doit pouvoir régler ce type de problème. C'est sous la responsabilité de ma collègue, la ministre de l'Intérieur du Fédéral. Vous savez aussi que l'on aura un second scrutin le 13 octobre prochain et que la période de prudence des dépenses électorales démarrera le 13 juillet. Ce qui pose question ici, c'est que des candidats actifs pour le moment dans les collèges communaux et les conseils communaux peuvent avoir différentes actions. Il faut d'ailleurs bien mener son mandat jusqu'à terme. Cette concomitance de scrutins peut poser quelques soucis.

J'ai pris l'initiative de demander à l'administration – c'est une question de jours – d'adresser une circulaire qui implique plus de prudence ; une circulaire qui sera différente de celle des élections de 2018 et plus affinée à ce stade. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, mais je prendrai dans les jours qui viennent, une initiative pour inciter à nouveau les différents candidats à la prudence, comme je l'ai déjà fait à cette tribune.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, ce qui est assez bizarre dans cette situation, c'est que le panneau vient juste d'être installé en pleine période suspecte au niveau des dépenses électorales. Faire la promotion de sa ville, c'est très bien, mais quand on est candidat des deux côtés et que cette candidature est connue, il faut faire preuve de prudence, comme vous le dites. Il faut aussi que tous les candidats soient sur le même pied. C'est simplement une question d'éthique, relevant du code de bonne conduite.

J'espère que la circulaire que vous allez renvoyer rappelant de faire preuve de prudence sera quand même assez claire, parce que je n'ai pas la réponse à ma question non plus – il est vrai que ce n'est pas de votre compétence – par rapport aux dépenses électorales : cela doit-il être considéré comme une dépense électorale ou non ? Un candidat au régional, au fédéral et dans le même temps au communal, doit faire preuve de double prudence.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME AHALLOUCH À MME TELLIER,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET
DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE MAUVAIS
BILAN DE LA BELGIQUE EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ahallouch à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le mauvais bilan de la Belgique en matière de développement durable ».

La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

Mme Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, le Bureau fédéral du Plan vient de remettre une analyse sur les progrès de la Belgique en matière de développement durable. Il s'agit de toute une série d'objectifs liés à ceux fixés par l'ONU. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce qui en ressort est plutôt inquiétant. Il semblerait que nous sommes seulement en passe de réaliser un tiers des objectifs que nous nous sommes fixés à l'horizon 2030.

Madame la Ministre, ce n'est pas vous que je dois convaincre : ce développement durable doit permettre un développement de notre société de manière équilibrée, tant au niveau économique, social, qu'environnemental. Cela doit veiller à préserver le développement des générations futures. Il semblerait que plusieurs indicateurs vont dans la mauvaise direction : on parle notamment de la qualité de l'air et de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, mais aussi des surfaces non bâties et leur évolution. Enfin, il semblerait que l'indicateur qui pose le plus de problèmes soit celui de la biodiversité. Cela concerne, par exemple, les populations d'oiseaux dans nos champs.

Madame la Ministre, vous êtes à la fois ministre de l'Environnement et du Développement durable, la Région wallonne s'est engagée à atteindre les objectifs fixés par l'ONU et, en septembre 2022, le Gouvernement wallon a mis en place une troisième stratégie de développement durable. Je souhaitais vous interroger à ce sujet. Quelle lecture faites-vous de ce rapport du plan ? Quels sont les moyens que la Région wallonne va mettre en place pour atteindre ces objectifs à l'horizon 2030 ? Quel est le bilan en matière de développement durable en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, merci pour votre question. En effet, hier, le Bureau du Plan publiait un

bilan sur l'évolution des indicateurs en développement durable à l'échelle de l'ensemble de notre pays. Nous allons évidemment l'analyser en détail. De ce que j'ai pu en lire, la situation est très contrastée. Je note que la composante sociale a la plus grande part d'évolutions défavorables, mais qu'en parallèle, comme vous l'avez souligné, le capital environnemental – notamment les oiseaux des plaines agricoles – diminue drastiquement, ce qui est extrêmement alarmant.

Si l'on regarde la situation plus spécifique de la Wallonie, nous avons publié, en septembre 2023, notre propre bilan des progrès de la Wallonie sur les objectifs de développement durable – je l'avais d'ailleurs présenté au sein de ma commission. Nous avons pu constater que la Wallonie évoluait bien dans certains domaines, notamment en matière de santé, de bien-être et d'environnement, mais que c'était plus difficile pour d'autres, avec toutes les crises que nous avons vécues sur les questions d'inégalités, notamment sur le plan social.

Nous devons poursuivre notre transition, de sorte qu'elle soit largement inclusive, et travailler avec les collègues du Gouvernement sur l'ensemble de ses composantes. Par ailleurs, vous l'avez souligné, nous avons mis en place une stratégie de développement durable, une troisième stratégie, qui se veut différente, dans son approche, des stratégies précédentes. La Cour des comptes vient de publier un rapport, ce 1^{er} février dernier, sur le suivi et la mise en œuvre des ODD dans les différentes entités du pays. Elle indique que la Région wallonne s'est pleinement saisie de son propre rapport et des recommandations qui lui avaient été adressées en 2020. Elle souligne que la nouvelle stratégie est un cadre structurant, muni d'objectifs clairs à mettre en œuvre via les plans sectoriels, mettant ainsi en place une approche systémique indispensable en matière de développement durable.

Dans ce rapport de la Cour des comptes, je vois un encouragement à poursuivre notre travail à travers cette stratégie wallonne qui concerne l'ensemble du Gouvernement, vu le caractère systémique du développement durable – comme vous le savez.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, merci pour les réponses que vous nous avez apportées. Comme vous l'avez dit, c'est une approche systémique qui fera sens. Il y a des éléments qui sont contrastés. Dans tous les cas, on a une feuille de route avec des défis importants devant nous, et donc on suivra cela avec attention. Merci.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES
À MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA DEMANDE DE RETRAIT DE
PERMIS DE LA VILLE DE MONS
CONCERNANT LE PROJET ENVIROLEAD »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA DEMANDE DE LA VILLE DE
MONS DE RECONSIDÉRER LE PERMIS
RELATIF AU PROJET ENVIROLEAD »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- M. Desquesnes, sur « la demande de retrait de permis de la Ville de Mons concernant le projet Envirolead » ;
- Mme Galant, sur « la demande de la Ville de Mons de reconsidérer le permis relatif au projet Envirolead ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Madame la Ministre, avant-hier, au Conseil communal de Mons, une interpellation citoyenne a été développée par les citoyens de Ghlin et de ses environs, afin de s'opposer au projet d'une usine de recyclage de batteries au plomb qu'il est envisagé d'installer et pour lequel, avec votre collègue M. Borsus, vous avez délivré un permis. Pour une fois, la réponse du Collège de la ville de Mons a quelque peu évolué par rapport aux positions antérieures.

Aujourd'hui, ils remettent en cause le bien-fondé de ce permis à la lumière d'informations nouvelles sur les risques environnementaux. C'est en lien avec les problèmes de contrôle que l'on connaît sur d'autres dossiers : les PFAS et les broyeurs à métaux.

Légitimement, on sent que la demande des citoyens est aujourd'hui mieux entendue par le collège communal. Je voudrais savoir si cela s'est traduit en action auprès de vous, Madame la Ministre. Avez-vous reçu un courrier de la Ville de Mons et de son collègue communal vous demandant, d'une façon ou d'une autre, de retirer ou de modifier le permis délivré ? C'est la première question que je vous adresse.

Par ailleurs, le fond du dossier, aujourd'hui, se base sur :

- les inquiétudes légitimes ;
- les failles identifiées dans le dossier ;
- les éléments liés aux pollutions non contrôlées ;

- la teneur déjà problématique de PFAS dans l'eau du sous-sol de la zone de Ghlin-Obourg-Nimy,

allez-vous reconsidérer les choses ? Par rapport au mandat que vous avez donné à l'avocat – puisque aujourd'hui, le permis est contesté au Conseil d'État –, allez-vous donner un ordre, une instruction à l'avocat de la Région wallonne pour ne plus défendre ce permis qui, visiblement, n'est pas adapté à la protection des citoyens ?

Merci pour votre réponse, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, comme vient de le dire mon collègue, le Collège communal de Mons semble avoir évolué dans sa position par rapport à ce projet d'usine de recyclage de batteries. Au début, ils étaient plutôt derrière le projet. À la suite des différentes émissions de *#Investigation* et des différents dossiers – PFAS et celui des broyeurs de métaux –, le collège évolue dans sa position. Il semble avoir pris la décision de vous écrire pour vous demander de reconsidérer le dossier et même de retirer le permis.

Madame la Ministre, avez-vous une position sur dossier en l'état ? Ce dossier va-t-il évoluer ou a-t-il évolué ?

Avez-vous reçu une demande officielle du Collège communal de Mons ?

Enfin, avez-vous l'intention de retirer ce permis qui a été octroyé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, j'ai appris, par voie de presse, la communication de la Ville de Mons, ce lundi, sur ce dossier Envirolead. Je n'ai pas encore reçu de courrier officiel, mais je ne doute pas qu'il devrait arriver dans ma boîte aux lettres ainsi que dans celle de mon collègue, le ministre Borsus.

Les demandes que j'ai pu lire à travers la presse sont de trois types :

- des informations sur l'avancement du recours au Conseil d'État introduit par des riverains ;
- le bilan du suivi des résolutions adoptées au sein de la commission du Parlement wallon ;
- enfin, de reconsidérer le permis Envirolead en fonction des possibilités juridiques, soit une nouvelle étude d'incidences, l'activation de l'article 65 ou un retrait de permis.

Il est évident que je connais l'attention très importante des autorités locales et la crainte des

habitants autour de ce projet, et que n'y suis pas insensible. J'ai d'ailleurs rencontré à plusieurs reprises le collectif Envirolead. Je sais aussi qu'il est important que les autorités publiques travaillent de concert pour rassurer et protéger la population. Je suis totalement favorable à ce travail collectif. Les questions de santé et d'environnement sont éminemment sensibles. Elles doivent donc être prises, et elles le sont, extrêmement au sérieux à tous les niveaux de pouvoir, a fortiori, quand l'implantation est proche des habitations.

Pour d'autres dossiers qui ont été évoqués – je me permets une petite incise –, il y a une vraie réflexion à avoir à un moment ou à un autre sur la question de l'implantation de ces sites industriels et sans doute un échange à avoir avec mon collègue en charge de l'Aménagement du territoire parce que, aujourd'hui, force est de constater que trop de sites industriels sont trop proches des habitations. Ce sont souvent des choix historiques, mais que nous devons, à mon sens, questionner.

Je suis tout à fait disposée à échanger avec le collègue communal sur ses différentes demandes autour de ce dossier ou d'autres dossiers montois. La commune avait elle-même initié une étude environnementale complémentaire sur le dossier Envirolead. Le marché public est en cours, si mes informations sont exactes, pour désigner cet auteur d'étude d'incidences, mais j'étudierai avec beaucoup d'attention les différentes demandes qui ont été adressées et je me doute que mon collègue, le ministre Borsus, en fera de même.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, même si l'on n'a pas appris beaucoup d'autres choses que ce que l'on a lu dans la presse puisque vous faites référence aux publications que nous avons tous pu lire dans les journaux.

J'entends – c'est une bonne nouvelle et un nouveau positionnement de votre part – que vous n'êtes pas insensible au problème de localisation. Depuis le début, dans ce dossier, je dis que ce type d'usine n'a pas sa place à proximité des habitations.

L'autre élément sur lequel je voudrais insister, c'est que la fonction de cette entreprise est de recycler des batteries au plomb. Quand on sait que, dans 10 ans, on ne produira plus de véhicules thermiques en Europe, on peut se demander si c'est sur le recyclage de batteries au plomb, dont l'essentiel provient de voitures thermiques, que la Wallonie doit miser pour son futur. Je pense qu'il y a matière à agir.

Par contre, je ne vous ai pas entendue répondre à mon questionnement en ce qui concerne la défense au Conseil d'État du permis. Selon moi, il faut arrêter de payer un avocat pour défendre un permis qui ne convient pas pour la Wallonie et l'intérêt à la fois de son

développement économique, de son futur et du respect de ses citoyens et de son environnement.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, mais je pense qu'il y a un problème de communication dans votre cabinet parce qu'un conseiller communal Ecolo siège au Conseil communal de Mons et s'occupe des matières transversales dans votre cabinet. Donc, si vous apprenez l'information uniquement par la presse, c'est qu'il y a un gros souci de communication.

(Réaction de Mme la Ministre Tellier)

Il est conseiller dans votre cabinet, Madame.

(Réaction de M. Hazée)

En plus, l'échevine en charge de l'Environnement au Collège communal de Mons est également Ecolo.

À nouveau, je pense qu'il y a un problème de communication, mais j'espère que ce permis sera repensé vu les différentes problématiques qui sont sorties ces derniers temps – les PCB et les PFAS. J'entends également sur l'aménagement du territoire – on en est tous bien conscients – mais je pense qu'à un moment il faut prendre ses responsabilités par rapport aux dangers environnementaux. Je vous remercie.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LARUELLE À M. DI RUPO, MINISTRE- PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE DÉCÈS DE L'OPPOSANT RUSSE ALEXEÏ NAVALNY RETENU EN DÉTENTION DEPUIS 2021 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laruelle à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le décès de l'opposant russe Alexeï Navalny retenu en détention depuis 2021 ».

La parole est à Mme Laruelle pour poser sa question.

Mme Laruelle (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je n'apprends rien à personne en vous disant qu'Alexeï Navalny est décédé ce vendredi dans un centre pénitentiaire de haute sécurité au cercle polaire. Les autorités russes ne veulent pas – en tout cas jusqu'à présent – rendre le corps à la famille et la veuve de M. Navalny était à Bruxelles au début de cette semaine.

Monsieur le Ministre-Président, je sais que la Région wallonne reste la Région wallonne et que tout ne peut pas se faire ici. Nous avons voté à la quasi-unanimité – en tout cas à l'unanimité des partis pour qui

le respect des droits humains n'est pas à géométrie variable – une résolution qui date de mai 2021. J'aimerais savoir si vous avez pris des initiatives ou si vous comptiez en prendre, et ce, d'autant plus que nous sommes dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, le décès de M. Navalny est d'abord un drame pour lui, mais aussi pour sa famille et pour ses proches. Au nom du Gouvernement, j'adresse à nouveau toutes nos condoléances.

Ce qui s'est produit – on peut le qualifier d'assassinat d'État – choque l'Occident libre, l'Union européenne, notre pays et notre Région.

Vous l'avez indiqué, l'épouse de M. Navalny était à Bruxelles. La position que nous devons avoir et que nous aurons, c'est de la soutenir puisqu'elle a dit qu'elle continuait à mener le combat initié par son époux.

La deuxième réflexion que je voulais partager avec vous, c'est d'ouvrir les yeux aux conséquences d'un régime autoritaire. On voit là, d'une manière catastrophique, ce qu'est un régime autoritaire. Bien entendu, les élections en Russie ne trompent personne en Occident.

Nous devons chérir nos libertés, mais nous battre aussi pour que nous ne connaissions plus jamais de régime autoritaire. Voilà un peu la ligne de conduite que je défendrai.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Je voudrais vraiment remercier le ministre-président pour la clarté de ses propos. Il a parlé d'assassinat d'État et je le rejoins totalement lorsqu'il parle des régimes autoritaires. J'invite tout un chacun à aller revoir qui a soutenu et qui n'a pas soutenu la résolution de mai 2021 pour le respect des droits humains. Je vous remercie.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR « L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE ET ISRAËL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, nous sommes à plus de 140 jours de bombardements intenses sur Gaza. Le nombre de morts, de blessés et d'orphelins ne cesse de croître. Les infrastructures sanitaires et scolaires sont détruites. La famine menace. L'aide humanitaire est bloquée. L'aide humanitaire de l'UNRWA est réduite. Une partie de la communauté internationale ne cesse de demander un cessez-le-feu. Sans résultat jusqu'ici, puisque le Gouvernement Nétanyahou continue son entreprise de destruction avec l'aide de ses alliés, des personnes et des Gouvernements qui lui fournissent des armes.

Une grande partie de la communauté internationale est inquiète. Il faut agir parce que la Cour internationale de justice nous en intime la responsabilité.

Au sein de l'Union européenne, des pays sont inquiets, et l'Irlande et l'Espagne ont agi en demandant une évaluation approfondie de l'accord d'association qui règle les rapports et les relations entre l'Union européenne et Israël. Celui-ci prévoit très clairement le respect des droits humains et des principes démocratiques. C'est un élément essentiel de l'accord d'association.

Pour l'instant, cette évaluation a été demandée et sera examinée, en principe, en Conseil européen le 22 mars. La Commission n'a pas réagi jusqu'à présent. C'est à elle d'instruire le dossier, mais ce sera au Conseil de se prononcer. Si l'évaluation est négative, il faudra remettre en cause l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

C'est un outil supplémentaire à tous ceux que nous essayons d'activer. Je sais que vous en activez un certain nombre puisque vous vous êtes déjà exprimé là-dessus.

La Belgique ayant la présidence de l'Union européenne, allez-vous appuyer la demande d'évaluation rapide de cet accord d'association en DGE de manière à agir pour prévenir un génocide ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, vous connaissez notre position. L'acte commis par les terroristes du Hamas est un acte inacceptable, intolérable, condamnable. La réaction d'Israël à Gaza est disproportionnée. Que ce soit d'un côté ou de l'autre, avec des nombres bien différents, les victimes civiles tuées ou blessées constituent une situation totalement contraire au droit international et au caractère humain de ce qui fait notre civilisation.

Pour ce qui concerne la question précise de l'accord d'association, il y a eu une première discussion interne au niveau belge. L'attitude du Fédéral est de dire : « Attendons de voir un peu ce qu'il se passe. Essayons de voir quels autres pays que le nôtre seraient prêts à demander une évaluation immédiate ».

Pour ma part, je voudrais rappeler que cette évaluation aurait dû avoir lieu, après 10 ans de silence, en 2022 et qu'elle n'a toujours pas lieu. Personnellement, je pense qu'il en faut une.

Nous verrons les propositions de la Commission, puisqu'il faut une proposition de la Commission pour que le Conseil puisse se saisir du dossier, et comment les pays vont se prononcer.

Concernant la position belge, nous allons devoir à nouveau en discuter en DGE pour connaître la position des autres Régions et du Fédéral.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ce rappel du retard pris dans cette évaluation qui aurait dû avoir lieu il y a deux ans. Je crois comprendre votre position très claire pour demander qu'elle ait lieu dans les plus brefs délais ; je pense que le moment est très important.

Il me semble aussi utile que vous puissiez, avec le Gouvernement wallon, prendre langue avec d'autres pays, notamment le Luxembourg, le Portugal et la Slovénie, qui se sont déjà impliqués et exprimés sur le soutien à l'UNRWA, et, avec ces États qui parlent d'une même langue, plaider et renforcer la position, très courageuse et très forte, de l'Irlande et de l'Espagne.

Notre Premier ministre s'était exprimé avec l'Espagne, mais il ne l'a plus fait depuis. Je pense important que la Belgique puisse rallier cette position, car c'est le moins que l'on puisse faire par rapport à ce risque de génocide.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je vous propose que les projets de motion inscrits aux points 6.3, 6.4 et 6.5 de notre ordre du jour soient débattus conjointement, ce qui me semble évident puisqu'ils concernent la même problématique.

Puis-je recueillir l'assentiment de l'assemblée sur cette proposition ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA SÉCURITÉ D'EXPLOITATION DES BARRAGES- RÉSEROIRS (DOC. 1571 (2023-2024) N° 1 À 1^{TER} À 7)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs (Doc. 1571 (2023-2024) N° 1 à 1^{ter} à 7).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Bierin sous le n° 1571 (2023-2024) N° 7 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Quelques secondes, Monsieur le Président, parce que Mme Schyns participe à une réunion préparatoire à la réunion de dimanche. Je meuble dans l'attente de son arrivée.

M. le Président. – Vous avez réussi à meubler. Encore un peu et je passais à M. Lomba.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Désolée pour la minute de délai. Je ne vais pas revenir en détail sur l'ensemble des points qui ont été discutés en commission, parce que c'était une discussion riche avec des amendements que l'on a proposés et dont certains ont été approuvés. Je remercie déjà les collègues.

Je vais quand même pointer quatre éléments. D'abord, l'innovation majeure du projet de décret, à savoir l'obligation d'audit des barrages-réservoirs. Je voudrais saluer la proactivité de la Direction générale des barrages-réservoirs du Service public de Wallonie, puisque, d'une certaine manière, le cadre décretaal que l'on va voter est déjà en partie mis en œuvre par le SPW MI sur ce point particulier. C'est vrai qu'au niveau de l'audit, on avait insisté sur ce point en commission d'enquête.

Par contre, il y a des éléments problématiques dans le projet de décret que je vais lister ici. En ce qui concerne les délégations directes au ministre, en commission, on a pu signaler que c'était un procédé qui ne nous paraissait pas bon, ce que rejoint l'avis du Conseil d'État : « en vertu des principes constitutionnels

relatifs à l'exercice des pouvoirs, il n'appartient pas au décret d'attribuer directement à un ministre des pouvoirs qui reviennent normalement au Gouvernement ». En commission, Monsieur le Ministre, vous nous avez répondu qu'il ne restait finalement que deux habilitations et que le Gouvernement avait considéré cela comme raisonnable. Pour nous, ce sont deux habilitations de trop.

Le Conseil d'État et la Cour de cassation ont annulé des décisions prises par arrêté ministériel sur le seul fait que les délégations au ministre étaient prévues directement par décret. Nous souhaitons éviter cela. Le projet de décret met en place une délégation ministérielle, notamment pour la création de directives techniques, à savoir des spécifications techniques urgentes en matière de sécurité d'exploitation. Ce n'est pas rien, parce que cela crée une insécurité juridique par rapport à des mesures d'urgence qui devraient être prises par des exploitants. Par exemple, que pourrait-il advenir si Engie refusait d'appliquer une directive technique en cas de crise ? On pourrait imaginer que cette directive étant viciée dès sa conception, elle crée une insécurité juridique inacceptable. Il aurait été plus simple, plus sûr et plus légal de prévoir directement la délégation dans l'arrêté.

J'en viens maintenant au problème principal du décret : le conflit d'intérêts. Je n'ai pas été la seule à le repérer en commission. Le SPW MI gère neuf barrages wallons sur 15 ; or, ce SPW MI sera premièrement exploitant, deuxièmement autorité de contrôle des exploitants et troisièmement, autorité de contrôle de l'auditeur chargé d'auditer l'exploitant. Je ne sais pas si tout le monde suit, mais il y a vraiment un conflit d'intérêts qui nous pose question. Il est évident que l'administration ne va pas infliger des amendes administratives à l'administration ; qu'elle ne va pas remettre d'avis négatifs quant à sa gestion et que l'administration aurait tendance à être de son propre côté quand un conflit aura lieu entre elle-même et l'auditeur. Il s'agit d'un réflexe naturel que de ne pas s'auto-incriminer.

Alors, en commission, Monsieur le Ministre, vous avez tenté d'apporter une réponse. Vous nous avez dit : « l'autorité de contrôle, ce sera le Département de la réglementation et de la régulation des transports ». C'est un département séparé de la DG Barrages, mais il n'empêche que cela reste le même Service public wallon, la même structure administrative, avec le même directeur général et sous l'autorité du même ministre de tutelle. On n'est pas spécialement rassurés, c'est la raison pour laquelle on redépose un amendement qui confie cette tâche au CORTEX, d'instaurer un cadre décréteil et réglementaire qui assure la totale impartialité de celui-ci, puisque cela a été voté chez le ministre-président. Cela permet au CORTEX de jouer un rôle en matière de gestion active du risque. Le CORTEX, c'est le nouveau nom pour l'ancien centre de crise. En plus, il

serait sous une tutelle ministérielle différente. Cela aurait un intérêt.

Il n'est pas trop tard, chers collègues, pour voter notre amendement.

Je termine avec ma dernière remarque. Ce texte ne contient aucune entrée en vigueur. D'une certaine manière, c'est une réforme un peu virtuelle, puisque vous nous dites : « Il est prévu que l'ensemble des arrêtés soient adoptés dans le courant de cette année ». Généralement, quand vous annoncez une date ou une *deadline*, ce n'est pas souvent suivi d'effet. Je citerai des exemples qui ne m'ont pas concernée dans mes commissions, mais les bornes, le fonds Kyoto et d'autres dossiers, où à chaque fois les échéances ne sont pas respectées. Ici, il n'y a même pas d'échéance. Vous comprendrez que cela nous inquiète.

On vous demande de faire avancer les choses le plus vite possible, parce qu'il est temps, on est deux ans et demi après les inondations de juillet 2021.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Effectivement, il y a deux ans et demi, en juillet 2021, notre Région était touchée par une des pires catastrophes naturelles de son histoire, avec un bilan humain particulièrement lourd : 39 décès et 100 000 sinistrés.

La commission d'enquête parlementaire a permis de souligner un certain nombre de points d'amélioration dans notre organisation afin de mieux gérer ce genre de risque à l'avenir, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de prévention, du fonctionnement et du rôle du centre de crise devenu CORTEX, ou encore en matière d'entretien et de fonctionnement des barrages-réservoirs, la commission a ainsi pu effectuer un travail en profondeur et a permis de cibler une série d'améliorations possibles. La commission d'enquête a bien travaillé et le Gouvernement avance dans le suivi des recommandations.

Il ressortait notamment que la Wallonie, au contraire de ses pays voisins, ne disposait pas d'un cadre réglementaire pour la gestion de ces barrages. C'est l'objet de ce décret, puisqu'il nous propose aujourd'hui de clarifier les choses, en définissant les rôles et les missions des différents acteurs concernés.

Par ailleurs, le rôle des barrages-réservoirs est primordial au niveau de nos ressources hydriques, que ce soit lors de périodes de sécheresse ou de précipitations intenses, leur rôle est essentiel. Leur gestion doit être souple, car ils doivent permettre à la fois de garantir une réserve d'eau suffisante tout en garantissant une réserve d'empâtements capables d'absorber de fortes précipitations, c'est-à-dire la quadrature du cercle.

Cette réserve se doit d'être adaptée continuellement en fonction des prévisions météo. On ne peut plus se contenter d'une norme figée. L'exploitant se voit ainsi confier la tâche de développer un modèle permettant d'évaluer les quantités d'eau entrantes et sortantes en cas de délestage, afin de prévenir au mieux les conséquences de sécheresses et de fortes précipitations, qui seraient annoncées. Les exploitants devront en outre développer un plan de gestion et assurer l'entretien ordinaire des barrages. C'est là une des avancées essentielles.

Nous soutenons, dans ce projet de décret, les nouveautés en matière d'audit externe de ces ouvrages d'art. C'est évidemment logique et cela permettra, d'une part, d'améliorer la qualité des audits internes et, d'autre part, d'analyser au mieux les résultats d'auscultation de l'exploitant.

Ensuite, il nous semblait essentiel de mettre de l'huile dans les rouages et d'améliorer la communication entre les différentes autorités concernées et les exploitants. Cette communication est désormais formalisée et permettra de systématiser les échanges entre les différentes parties. Enfin, rappelons que le Gouvernement a dégagé un budget de 1,4 million d'euros dévolus au Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures pour couvrir l'obligation d'audit des ouvrages pour les quatre premières années. Les inspections seront réalisées à une fréquence annuelle ou tous les cinq ans selon la taille des barrages.

Soulignons encore que le suivi des recommandations devra être réalisé en continu par le SPW MI.

Nous soutiendrons ce projet de décret, en ce qu'il traduit l'une des recommandations, et non des moindres, de la commission d'enquête.

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Cela a été dit, cela va bientôt faire trois ans qu'ont eu lieu les terribles inondations de juillet 2021. Aujourd'hui encore, des gens attendent d'être remboursés par leur assurance. Aujourd'hui, il y a encore des routes, des ponts et des égouts qui n'ont pas été reconstruits. Cela fait trop long. Nous sommes également plus de deux ans après la fin de la Commission d'enquête parlementaire sur les inondations et l'émission de leurs recommandations dont trop peu ont, aujourd'hui encore, été mises en place. Là aussi, cela fait long.

Aujourd'hui, quand on voit un décret qui vient mettre en place au moins trois recommandations, c'est positif. On avance. Toutefois, il n'est pas tout de voir qu'il est numériquement insuffisant d'avancer de la sorte. Il est aussi intéressant de s'interroger qualitativement sur les choix que vous posez, sur les recommandations que vous mettez en place et sur les avancées que vous faites pour réagir par rapport au bilan des dernières inondations de 2021.

Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec l'angle que vous prenez et les priorités que vous suivez. Rappelons que les barrages ne sont pas la cause de la catastrophe que nous avons eue en 2021. Par contre, il est clair qu'il y a eu beaucoup de problèmes avec les barrages, dont certains très importants. Les barrages étaient trop remplis, à quasiment 80 % ; c'était bien plus que la courbe de maintenance à l'époque qui avait été changée par la suite. Par rapport à l'ancienne courbe de maintenance des barrages, ils étaient trop remplis au moment des inondations et juste avant les inondations. Il y a eu des problèmes de communication, j'y reviendrai. Il y a eu des problèmes d'information où l'on a vu que les barrages ne pouvaient pas lire les informations météorologiques qui prévoyaient bien à l'avance les précipitations que l'on a connues ces jours-là.

Ensuite, il y a eu les quatre pannes importantes en plein milieu de la catastrophe, dont celles qui ont mené à la réinitialisation de la vanne en plein milieu du pic de crue, alors que l'on était déjà sur les installations B puisque les installations A attendaient réparation depuis des années. Cela mènera d'ailleurs au mystère quant à l'origine de la fameuse vague qui a traversé la Vesdre et qui restera une énigme, et ce, même à la suite des inondations.

Pour nous, c'est la priorité. La priorité de la sécurité, à savoir la sécurité structurelle du barrage. Ce que l'on peut voir aujourd'hui, c'est que les barrages wallons sont l'incarnation même de vos politiques d'austérité, de rigueur mettant en danger la population et nuisant réellement à la qualité des services publics. Aujourd'hui, on nous présente des règles de sécurité. Comment peut-on imaginer faire de bonnes règles de sécurité sur des ouvrages d'art dans lesquels on ne met pas les moyens nécessaires pour qu'ils soient structurellement conformes et de bonne sécurité ? Pour nous, le fait que, deux ans après la commission d'enquête, on ne voit toujours rien venir en matière de refinancement et d'augmentation du cadre dans les barrages, cela ne va pas. C'est par là qu'il faut commencer, c'est-à-dire qu'il faut garantir de bons barrages avant de garantir de bons règlements.

J'en viens aux autres mesures, notamment à la mise en pratique de la recommandation 105 sur la communication. Je vois bien que vous mettez en place un organe de sous-bassin-versant, de consultation avec les communes et avec des riverains qui pourra régulièrement se renseigner. Le problème qui nous a été pointé ici, c'est à un moment de crise. Ce ne sont pas juste des organes qui peuvent se réunir à période régulière. C'est à un moment de crise où l'on a des bourgmestres, des gens des barrages qui venaient nous expliquer : « Avant, on s'appelait directement, on se tenait au courant, on expliquait ce qu'il se passait ». Maintenant, avec le Centre régional de crise – feu Centre régional de crise, c'est maintenant CORTEX –, on doit communiquer. C'est ensuite lui qui est censé

communiquer aux autres, sauf qu'il ne le fait pas. Là-dessus, je ne vois aucune garantie. En période de crise, comment rétablit-on cette ligne ? C'était la demande au cœur des inquiétudes des communes avoisinantes du barrage. On n'y répond pas. Je trouve cela dommage parce que c'est une opportunité de le faire.

Enfin, c'est la question de la catégorisation des barrages. Ici, il faut toujours tout segmenter et catégoriser. Il y a les barrages de catégorie A, de catégorie B. C'est ce dont on parle. Par exemple, le décret ne va pas couvrir le pont-barrage de Monsin qui a été au centre de la crise, parce que ce n'est pas un barrage-réservoir.

Je peux comprendre qu'il y a des différences de nature, mais je ne comprends pas pourquoi on ne les englobe pas dans les mesures de sécurité aujourd'hui et que l'on continue à segmenter, comme on continue à segmenter que c'est la ministre Tellier qui va s'occuper des voies non navigables et le ministre Henry des voies navigables. En Flandre, par exemple, ils ont fusionné ces deux directions. Ici, on voit qu'il reste trop de divisions. Voilà aussi un élément auquel on pourrait s'attaquer en priorité.

Aujourd'hui, on est face à un décret qui n'est pas celui que l'on attendait, mais qui prend effectivement des mesures intéressantes qui s'inscrivent dans le cadre des recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations. Nous allons le soutenir, même s'il nous paraissait qu'il pourrait être un peu plus transparent. Comme le souligne le Conseil économique, social et environnemental, il y a encore beaucoup de choses qui, dans ce décret, sont réservées à des arrêtés au bon vouloir du ministre. Ce serait bien pour une fois de pouvoir se positionner sur un décret qui nous donne à voir l'ensemble de ce que vous comptez mettre en place.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Les inondations sont encore dans nos têtes et dans nos cœurs, par rapport à tout ce que ces personnes ont vécu. Ces citoyens sont, pour une partie, – cela a été cité – toujours en difficulté. Ce décret répond à une partie parmi tant d'autres, des questions que nous devons apporter en tant que gestionnaire public. Nous nous y sommes engagés au travers de la commission d'enquête.

Ce drame a causé beaucoup de victimes. Ce décret est important, puisqu'il aborde une partie nécessaire qui est d'avoir un contrôle et une gestion cohérente de nos ouvrages liés à nos barrages.

En ce jour, nous avons un premier objectif qui est ce contrôle. Au niveau de mon groupe, nous avons pu indiquer lors de la commission qu'effectivement, s'il y a une autorité wallonne qui va contrôler l'ensemble des barrages, ce rôle sera exercé directement par le Gouvernement. Monsieur le Ministre, j'ai l'occasion de vous féliciter pour cette responsabilité donnée au

Gouvernement, qui est relativement importante. Je suis sûr et certain que vous l'assumerez, avec l'ensemble du Gouvernement. Elle nous apporte également un certain conflit d'intérêts – cela a été cité par d'autres également –, puisque nous nous retrouvons dans un cadre où la Région se retrouve quelque part juge et partie. C'est un petit peu comme si une commune contrôlait elle-même la véracité de ces nids de poule sur son domaine public. Là, il faudra y être attentifs. Au niveau de mon groupe, nous pensons effectivement que même s'il y a cette difficulté qui a été signalée par le Conseil d'État, il y aura toute la nécessité et la probité qui sera liée en la matière.

Attention quand même à ce petit conflit d'intérêts.

L'autre objectif poursuivi par ce décret est la création d'un comité de consultation par bassin-versant. Là, nous avons quand même un petit bémol quant à ce décret, cette partie du décret qui nous semble assez générique. On a posé quelques questions en commission. Combien de comités vont être créés ? Vont-ils être créés par bassin-versant ? Y a-t-il un seul ou plusieurs comités ? Vous nous avez répondu qu'au niveau des AGW, vous y serez attentive et que l'on pourra effectivement préciser ces éléments. Nous vous invitons également à être attentive à la précision au niveau de ces comités dans le cadre des AGW.

On peut également s'interroger sur une partie de l'orientation suivie, puisque ce décret ne retient en compte que les barrages-réservoirs. Or, on sait que, sur l'ensemble du territoire, il n'y a pas que les barrages-réservoirs qui ont posé problème. J'avais eu l'occasion de citer, étant liégeois moi-même, la situation du barrage de l'île Monsin. D'autres pays ont une réglementation qui englobe les barrages-réservoirs, mais également une réglementation sur les barrages dits au fil de l'eau. Mon groupe a posé en commission la nécessité également d'avoir un décret sur ces barrages. C'est une notion très importante, et vous nous avez répondu que cela suivrait.

Alors, afin de conclure à l'ensemble des recommandations, nous insistons vraiment sur le fait que les arrêtés du Gouvernement doivent arriver relativement vite. Vous nous avez indiqué qu'ils seraient pris en compte durant cette année civile. On sait qu'il y a une élection qui entre en jeu. Donc, nous vous invitons vivement à accélérer la manœuvre pour avoir ces arrêtés votés par ce Gouvernement et ne pas laisser la responsabilité au gouvernement prochain.

Il en va de même pour tous les mécanismes de contrôle puisque nous avons pu remarquer que le marché public a été récemment attribué. Vous avez eu l'occasion de nous expliquer en commission toutes les missions qu'aurait cet organisme de contrôle. Maintenant qu'ils sont attribués, je pense aussi qu'il faut leur demander d'avancer séance tenante afin de nous établir l'ensemble des recommandations durant cette

année électorale afin de prendre un maximum de décisions.

Au niveau de mon groupe, ce sont les deux demandes que nous avons, outre ce décret, pour pouvoir avancer plus vite.

Dans le cas d'inondation, outre la notion des barrages, il y a toute une notion de transversalité.

Il y a plein de missions, outre celle des barrages, qui sont en cours. Quand il y a de l'eau qui arrive dans un barrage, elle arrive par des affluents ou des rivières. Il y a des zones d'immersion temporaire qui sont demandées afin de retenir une quantité d'eau importante avant l'arrivée de ces barrages. En tant que bourgmestre, je peux constater – ce n'est pas de votre chef, cela dépend de vos collègues allemands – qu'il est difficile d'obtenir des permis ou des autorisations pour créer ces zones d'immersion temporaire.

On me répond qu'il n'y a plus de moyens pour les mettre en œuvre. Outre ces problèmes de barrages, il faut aussi travailler sur l'ensemble de la vallée et remonter à la source du problème, et ce, pour avoir des moyens de retenues d'eau bien en avant.

Là aussi, c'est un élément important. En effet, j'ai pu entendre en commission que l'on allait éventuellement arrêter de travailler en silos, pour finalement travailler par transversalité. En qualité de bourgmestre, je peux remarquer que cette transversalité n'est quand même pas encore dépassée à l'heure actuelle. Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le président, je vais aussi commencer par un hommage et une pensée pour les trop nombreuses victimes de cette catastrophe intervenue à l'été 2021. Il y a de nombreux quartiers, mais d'abord et surtout de nombreuses familles, qui sont encore marqués aujourd'hui par les conséquences de la catastrophe. Je pensais également nécessaire d'avoir une attention par rapport à elles pour commencer la prise de parole ici aujourd'hui.

On a devant nous un cadre légal pour la gestion des barrages, en particulier pour leur sécurité. Il s'agit d'une avancée. C'était une demande, une recommandation forte de la commission d'enquête. Le projet de décret est approuvé par l'ensemble du Gouvernement, bien entendu. Le cadre légal fixe un élément crucial qui avait été évoqué lors de la Commission d'enquête : l'instauration d'un audit externe, une expertise externe et indépendante, qui viendrait se pencher sur la gestion et la sécurité des barrages.

Il y a aussi une formalisation des procédures à respecter par les différents opérateurs et les différentes autorités concernées. Ce n'est pas qu'elle n'existait pas

avant, mais elle n'était pas formalisée dans un cadre légal, avec la transparence que cela implique.

On aura la publication au *Moniteur* du décret, ainsi que des arrêtés qui en découleront.

Le travail par bassins-versants est un élément très intéressant dans le texte. À chaque barrage, qu'il y ait un comité basé sur le bassin-versant du barrage qui regroupe les différents acteurs avec leurs différentes perspectives et expertises, et ce, dans une vision transversale et pluraliste de la question. On aurait tout intérêt à élargir cette approche. Cela a été mentionné par M. Douette, ce n'est pas juste la gestion du barrage en elle-même qui compte, c'est aussi tout ce qui vient en amont, et donc l'aménagement du territoire, l'agriculture peut également jouer un rôle. On a un peu une expérience pilote là-dessus avec le Schéma stratégique pour le bassin-versant de la Vesdre, qui peut être une source d'inspiration également.

La question d'un potentiel conflit d'intérêts a été mentionnée par certains. D'abord, il y a le fait qu'il y a l'existence de cet audit externe, qui est réalisé en toute indépendance, qui est déjà un garde-fou important par rapport à tout risque de ce type. Puis, il y a d'autres exemples dans l'administration où, en fonction de la façon dont c'est organisé, des procédures, de l'autonomie et de l'indépendance garanties des uns par rapport aux autres, il y a des procédures de contrôle. Je pense par exemple à la Direction de l'audit du SPW, qui intervient dans certains dossiers. L'ayant pratiquée dans une autre vie, je peux vous assurer qu'ils agissent de façon tout à fait sérieuse, voire mordante, et en toute indépendance. C'est tout à fait possible à mettre en place. C'est la façon dont on le met en place qui compte, le contexte et les procédures.

J'ai hésité à revenir sur les nombreuses intoxications, incertitudes ou mauvaises compréhensions du PTB, mais je pense que les gens qui suivent le dossier, qui ont suivi notamment la commission d'enquête, sont bien au fait des différents éléments et que c'est inutile de les mettre en avant plus que cela.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires.

Je voudrais d'abord remercier cette assemblée pour les débats constructifs qui ont eu lieu en commission, il y a deux semaines, et les différents échanges sur ce sujet extrêmement délicat et qui, bien entendu, comme cela a été évoqué, nous rappelle cette catastrophe.

Bien sûr que nous pensons aux familles touchées par ces événements tragiques.

Je ne vais pas revenir dans tous les détails sur les différents aspects du texte qui sont soumis au vote d'aujourd'hui, puisque ce travail a été fait en commission.

Vous vous rappellerez que j'avais commandé, en 2021, après ces événements tragiques, un rapport à la société suisse Stucky, qui avait souligné la nécessité d'un cadre légal spécifique pour la gestion des barrages-réservoirs parmi un certain nombre d'autres recommandations. Bien sûr, la commission d'enquête a abouti à la même recommandation. C'est donc un texte important que nous abordons aujourd'hui. Il est en lien avec la catastrophe de 2021, qui a mis au jour la gestion des infrastructures fluviales et des barrages en Wallonie, qui n'était pas forcément un sujet très connu du grand public et même de cette assemblée.

Il est cependant important de souligner que ce texte n'a pas pour vocation de traiter les phénomènes extrêmes et la gestion de crise, mais plutôt la gouvernance générale et la supervision des infrastructures.

À ce titre, je ne répondrai d'ailleurs pas à M. Schonbrodt sur les éléments précis de la catastrophe de 2021, qui sont en grande partie faux, mais je vous renvoie au travail minutieux de votre commission d'enquête et à ses conclusions.

Le rôle des barrages-réservoirs est complexe et essentiel au niveau des ressources hydriques, que ce soit lors d'épisodes de sécheresse ou de précipitations intenses. Il est important de continuer à prendre en compte ce caractère multiobjectif, a fortiori dans les phénomènes d'adaptation climatique auxquels nous devons nous préparer pour le futur, et donc la complexité de combiner ces différents objectifs.

Les objectifs du projet de décret consistent à garantir à la population la sécurité nécessaire pour l'exploitation de ces barrages-réservoirs par les différents exploitants, chacun en fonction des infrastructures dont il est responsable.

Le texte répond donc à trois objectifs principaux :

- établir la mise en place d'un contrôle externe, professionnel et indépendant des barrages-réservoirs.
- instaurer une Autorité wallonne de sécurité des barrages-réservoirs pour garantir l'application des normes sur la sécurité des barrages-réservoirs.
- créer un comité de consultation pour chaque bassin-versant.

C'est un volet qui me paraît très important. Il existait des pratiques et des consultations informelles, mais il y a ici un cadre beaucoup plus clair avec la création de ce comité de consultation par bassin-versant, qui est chargé d'émettre des recommandations concernant les modalités locales de traduction des orientations stratégiques en matière de sécurité des barrages-

réservoirs telles qu'elles sont définies dans le cadre général wallon.

L'approche menée pour élaborer ce texte est complète et intégrée en prenant en compte le fait que tout est interconnecté dans la gestion de la sécurité, la gestion des risques, le système de gestion, les processus et procédures, le facteur humain, la réglementation, le contrôle, la culture de sécurité, la communication, la transparence. La tentative est d'intégrer tous ces éléments pour avoir un résultat le plus rigoureux possible et tout à fait transparent pour les différents acteurs.

On retiendra de ce projet de décret les nouveautés en matière d'audit externe de ces ouvrages. Je remercie Mme Schyns d'avoir relevé la proactivité de l'administration wallonne pour mettre en œuvre cet élément – je pense que c'est nécessaire – avant même l'entrée en vigueur du cadre légal. Il y a une conviction partagée à mon niveau et au niveau de l'administration qui gère ces infrastructures. Cette question d'audit externe est importante et logique, puisque cela permettra de s'assurer que ces contrôles seront réalisés et que les résultats des recommandations de ces audits seront pris en compte par les exploitants ou par l'autorité administrative.

Parmi les tâches que se voit confier l'exploitant, je relèverai en particulier le développement d'un modèle permettant d'évaluer les quantités d'eau entrantes et sortantes en cas de délestage, pour mieux prévenir les conséquences de sécheresses et de fortes précipitations qui seraient annoncées puisque, comme je le disais, nous sommes face à différents types de situations. L'exploitant est aussi chargé de mettre en place un plan d'alarme et de participer aux différents plans particuliers d'urgence et aux exercices visant à tester ces plans.

Le texte instaure également une Autorité wallonne de sécurité des barrages-réservoirs. C'est le Gouvernement qui remplira ce rôle. Cette responsabilité n'est pas déléguée ni à un ministre, ni à un cabinet, ni à une administration. C'est clairement le Gouvernement dans son ensemble qui exerce cette responsabilité. Je vous l'ai dit, cela a été un sujet de discussions approfondies au Gouvernement, mais je pense que c'est une question de responsabilité politique et également face au Parlement qui contrôle le Gouvernement de manière régulière.

Ce décret n'adresse pas les situations de crise, mais concerne la gestion d'exploitation courante des ouvrages, puisqu'il existe des mesures spécifiques et des organes spécifiques pour la gestion de crise. À ce titre, il n'est pas pertinent d'associer le Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise, CORTEX, à l'instruction des dossiers, puisque sa création a pour but d'améliorer structurellement la gestion des crises d'une manière générale, comme l'indique d'ailleurs le texte de cette

assemblée adopté en juillet dernier, et non de se concentrer sur la gouvernance des barrages ou sur leur gestion quotidienne. On est dans un autre rôle, dans une autre mission.

Nous avons ici un décret d'organisation de la gouvernance, du contrôle, du suivi, mais aussi de la transparence des barrages-réservoirs vis-à-vis de l'ensemble des autorités et vis-à-vis de la population. Nous répondons ainsi non seulement à une nécessité, mais aussi à une des importantes recommandations de votre Commission d'enquête sur les inondations.

M. le Président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je remercie le ministre. Il est vrai que, depuis la commission, il n'y a pas de nouveauté. On maintiendra notre amendement, même si l'on comprend qu'il y a, de la part du ministre, une volonté de bien faire. Néanmoins, on pense que l'on aurait pu creuser pour avoir une solution qui évitait cette question du conflit d'intérêts.

M. le Président. – M. Lomba ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Je veux bien entendre Ecolo dire que l'on invente, que l'on affabule ou que sais-je. Néanmoins, j'aurais aimé avoir un peu de précisions sur là où il y a du déni. Portez-vous le déni sur le fait que les prévisions de l'IRM prévoient effectivement 200, voire 250 millimètres de précipitations ? Est-ce sur le fait que les barrages étaient plus pleins que ce que la courbe prévoyait ? Ou est-ce même sur le fait qu'il y ait eu des pannes pendant les inondations ? Sur quoi porte votre déni ?

Le déni est bien confortable : moins il y a de problèmes, moins il y a de solutions à apporter. Lors de la clôture des travaux de la Commission d'enquête parlementaire sur les inondations, le groupe PTB a décidé de ne pas voter les recommandations parce que, pour nous, il y avait un manquement majeur, c'est-à-dire la question du financement. On ne reconnaissait pas le problème principal qui était celui des conséquences de l'austérité et le besoin d'avoir un refinancement.

On nous a dit : « Non, ne vous inquiétez pas. C'est juste que cela n'a pas sa place dans les recommandations. Le refinancement, c'est le Gouvernement et c'est lui qui va le faire. C'est comme cela que cela viendra par la suite ». Je constate que l'on a bien eu raison d'exiger que ce soit dans les recommandations de la commission d'enquête parce que, aujourd'hui, nous sommes presque trois ans après les inondations et rien ne vient de la part du Gouvernement en termes de refinancement dans les barrages et dans le cadre du personnel.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Dans le livre de la lutte contre les inondations, ce que vous nous proposez aujourd'hui est le chapitre qui arrive à la fin du livre, qui est intéressant, mais on peut préciser que, quand on parle des bassins-versants – c'est le point sur lequel j'insiste, mais qui dépasse certainement vos compétences ; ce n'est pas spécialement vers vous, mais c'est vers l'ensemble du Gouvernement –, l'on doit remonter à la source.

Les zones d'immersion temporaire sont également une arme importante pour lutter contre les inondations, outre le contrôle des barrages, afin d'éviter d'avoir des quantités d'eau relativement importantes. Pour l'instant, nous avons, en tant que municipalistes, des difficultés à développer ces zones d'immersion temporaires sur l'ensemble du territoire. Or, elles peuvent apporter une réponse complémentaire au décret que vous déposez aujourd'hui, notamment dans le cadre des bassins-versants.

C'est pour cette raison que je vous demandais de préciser plus en avant ces bassins-versants et comment ils allaient être organisés parce qu'il faut travailler de l'amont jusqu'à l'aval si l'on veut lutter de manière efficace contre les inondations. C'est une vision que défendra mon groupe.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je rejoins M. Douette sur l'importance de travailler en amont et j'en ai également parlé dans la première partie du débat.

Pour travailler encore plus en amont de tout cela afin d'éviter ou de limiter au maximum les phénomènes extrêmes, comme celui que l'on a connu durant l'été 2021, il n'y a pas 36 solutions : il faut lutter de manière globale et transversale contre l'aggravation du changement climatique qui risque d'amener de plus en plus de phénomènes d'une ampleur de plus en plus grande.

Par rapport à l'intox du PTB, je pense que l'on peut désormais partir du principe que tout ce qu'ils disent est faux, que ce soit sur le fond ou dans la façon dont ils le présentent.

M. le Président. – Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 1571 (2023-2024) N° 8).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs (Doc. 1571 (2023-2024) N° 1 à 1^{er} à 7).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Art. 3

À l'article 3, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 1571 (2023-2024) N° 8).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

Art. 4

Pas d'objection ?

L'article 4 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 5 à 31 ?

Art. 5 à 31

Pas d'objection ?

Les articles 5 à 31 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement, l'article réservé et l'ensemble du projet de décret.

J'invite Mmes les Secrétaires Goffinet et Sobry à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Président, quelques collègues sont dans leurs bureaux au groupe et ont peut-être été surpris par le vote.

(Réactions dans l'assemblée)

Cela ne sonne pas au groupe, malheureusement.

(Réactions dans l'assemblée)

Ce sont les votes pour 2024, Monsieur Devin.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Nous allons attendre quelques instants.

Je vous indique que tout est mis en œuvre pour implémenter, dans les plus brefs délais, la sonnerie du côté de l'extension.

(Réactions dans l'assemblée)

DÉSIGNATION D'EXPERTS AU SEIN DU COLLÈGE NON PERMANENT, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 24, PARAGRAPHE 3, DE LA LOI DU 7 FÉVRIER 2014 ORGANISANT LE VOTE ÉLECTRONIQUE AVEC PREUVE PAPIER

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la désignation d'experts au sein du Collège non permanent, en application de l'article 24, paragraphe 3, de la loi du 7 février 2014 organisant le vote électronique avec preuve papier.

En sa réunion du 1^{er} février 2024, le Bureau a décidé de proposer la désignation de :

- M. Christophe De Schryver comme expert au sein du Collège non permanent institué par la loi du 7 février 2014 organisant le vote électronique avec preuve papier ;
- M. Alexandre Dubois comme second expert au sein du Collège non permanent institué par la même loi.

Puis-je recueillir l'assentiment de l'assemblée sur cette proposition ?

(Assentiment)

En conséquence, MM. De Schryver et Dubois sont désignés en qualité d'experts au sein du Collège non permanent.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. SCHONBRODT À M. HENRY, MINISTRE DU
CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET
DES INFRASTRUCTURES, SUR LA
TRANSPARENCE ET L'ACCÈS AUX
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU
PROJET DE LA VESDRIENNE PAR
MM. SCHONBRODT ET HERMANT
(DOC. 1612 (2023-2024) N° 1)
ET PAR MM. BIERIN, DOUETTE ET LOMBA
(DOC. 1613 (2023-2024) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Schonbrodt à M. le Ministre Henry sur la transparence et l'accès aux documents administratifs relatifs au projet de la Vesdrienne.

La première motion motivée de MM. Schonbrodt et Hermant a été imprimée et distribuée sous le document n° 1612 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Bierin, Douette et Lomba a été imprimée et distribuée sous le document n° 1613 (2023-2024) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bierin, Douette et Lomba.

La parole est à M. Schonbrodt, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Schonbrodt (PTB). – Les travaux de la Vesdrienne, cette cyclostrade prévue le long de la Vesdre, avancent. On devrait pouvoir s'en réjouir parce que c'est effectivement une chose importante et un défi important que de donner un cadre confortable et sécurisé pour nos cyclistes. Malheureusement, on ne peut pas s'en réjouir complètement parce qu'il faut bien voir que cette cyclostrade, qui va avoir un impact sur les quartiers qu'elle traverse, ne s'est malheureusement pas construite en concertation avec la population, mais plutôt en confrontation avec cette population. Au niveau des habitants, à deux exceptions ponctuelles près, personne n'a été consulté, alors que beaucoup de gens étaient porteurs de projets alternatifs, d'idées ; finalement, ces habitants sont les meilleurs experts des quartiers.

C'était important, à mon sens, de pouvoir consulter les gens parce que les conséquences de ce chantier sont assez importantes, notamment la perte de beaucoup de places de parking. Cela peut paraître anecdotique, mais pour certaines personnes cela veut dire qu'il y aurait parfois plusieurs centaines de mètres de leurs nouvelles places de parking et chez eux. Quand on est à mobilité réduite, c'est un problème. On parle d'expropriation, mais aussi de sécurité routière, et cetera.

À notre sens, la moindre des choses est de pouvoir consulter la population, ce que vous n'avez pas fait. Par contre, les gens sont très intéressés parce que, dans le cadre de l'enquête publique, il y a eu une participation record de personnes qui sont allées voir les documents. Le problème est que ceux-ci sont techniques, gigantesques, il s'agit des piles de plans à manipuler. Quand on n'y connaît rien – c'était mon cas, mais également celui de la plupart des gens –, il faut appréhender ces documents. Cela demande du temps. Nous avons été plusieurs à faire une demande pour recevoir ces documents de façon électronique afin de pouvoir les regarder bien au calme chez soi, les étudier et les passer à ceux qui n'ont pas l'occasion de se déplacer sur place, et cetera.

Sur ce point, je suis étonné par la réponse de votre administration et de votre représentant, Monsieur le Ministre. En effet, votre administration a refusé de donner les plans et les documents de façon électronique en motivant cette décision par le fait qu'ils ne voulaient pas ne pas avoir le contrôle sur la circulation des informations.

Je ne comprends pas cette réponse. Il me semble qu'aujourd'hui la loi n'oblige pas à transmettre de façon électronique, mais elle ne l'interdit pas. On pourrait donc le faire. Ici, on parle souvent de participation et de transparence. Il me semble que cette motion permet de prendre un acte à ce sujet, en attendant que les décrets changent, on puisse donner ces documents et les documents en général de façon électronique à la population.

Voilà la demande de notre motion.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Simplement, nous nous réjouissons que le PTB soutienne – je pense que c'est la première fois que je les entends soutenir – un projet cyclable. Je peux m'en réjouir.

Je vais ramener aux réponses que le ministre a données en commission concernant les rencontres préalables qui ont existé avec les citoyens, avec les associations, l'administration, les pouvoirs locaux. Concernant la dématérialisation des permis, il y avait des questions techniques et logistiques auxquelles le ministre a répondu. Je demande simplement que l'on continue le travail.

M. le Président. – Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

47 membres répondent oui.

7 membres répondent non.

10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Pavet.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Schonbrodt, Schyns, Vadorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – J'invite M. Heyvaert à s'intéresser aux propositions du PTB. Moi-même étant cycliste, ce sont des choses que nous défendons systématiquement, contrairement à ce qu'il demande.

Ce qui m'étonne, c'est la justification du vote : « Oui, mais des consultations ont été faites ». Ce n'est pas le cas, mais ce n'est pas grave.

Le vote portait sur le fait de pouvoir transmettre électroniquement des plans et des documents administratifs et publics. Je note aujourd'hui qu'Ecolo est contre la transmission électronique de documents publics et je note une vraie contradiction avec votre programme et vos déclarations.

M. Hazée (Ecolo). – C'est n'importe quoi, et vous le savez !

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR LE MANQUE DE DISTRIBUTEURS DE BILLETS PAR M. BEUGNIES (DOC. 1614 (2023-2024) N° 1) ET PAR MM. LOMBA, EVRARD ET DEMEUSE (DOC. 1615 (2023-2024) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies à M. le Ministre Collignon sur le manque de distributeurs de billets.

La première motion motivée de M. Beugnies a été imprimée et distribuée sous le document n° 1614 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Lomba, Evrard et Demeuse a été imprimée et distribuée sous le document n° 1615 (2023-2024) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Lomba, Evrard et Demeuse.

La parole est à M. Beugnies, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Beugnies (PTB). – Le ministre des Pouvoirs locaux se sent-il proche des citoyens ? C'est une vraie question.

Monsieur Collignon, êtes-vous solide et solidaire avec la population qui voit disparaître, semaine après semaine, des agences et des distributeurs bancaires ?

(Réactions dans l'assemblée)

J'entends « oui » autour de moi, mais dans les faits, c'est plutôt le contraire.

Il y a deux semaines, je vous ai parlé des habitants de Cointe, sur les hauteurs de Liège, qui ont appris que l'agence Belfius allait fermer ses portes, renvoyant ses clients vers Anses. En parlant de Belfius, on a appris la semaine dernière que l'agence qui est située ici, place d'Armes à Namur, n'assurait plus la distribution de billets. À Jemappes, qui est une commune de 11 000 habitants de l'entité de Mons, Belfius, qui est la dernière agence bancaire avec distributeur de billets, va bientôt fermer ses portes. On y aura 11 000 habitants sans accès au cash. Belfius est une banque publique qui a vu son bénéfice net augmenter à hauteur de 364 millions d'euros. Cette banque n'est pas du tout en crise, mais participe activement à la destruction des distributeurs de billets, comme le font également ING, BNP Paribas et KBC dans le consortium BATOPIN.

Le pire dans cette histoire, c'est l'arrogance de ces banques qui, ouvertement, indiquent que le maintien d'un point de distribution cash à Cointe n'est pas une hypothèse étudiée, comme si finalement la population ne comptait pas. C'est vraiment intolérable.

Il y a deux semaines, nous avons déposé une motion, qui demandait au Gouvernement wallon d'intervenir immédiatement auprès du Gouvernement fédéral afin de revoir l'accord mis en place avec le secteur bancaire, en le rendant contraignant. Si l'on demande cela, c'est parce que l'accord que le ministre socialiste a signé avec le secteur bancaire est un échec absolu. On le voit autour de nous. Il apparaît clairement qu'aujourd'hui, les emplacements choisis par le secteur bancaire ne respectent pas ce qui était prévu par la Banque nationale. Le taux d'accessibilité prévu n'est pas respecté. C'est un drame pour les personnes à mobilité réduite, c'est un drame également pour les personnes âgées, mais aussi pour les commerçants. C'est pour cela que nous espérons qu'aujourd'hui, vous allez enfin prendre vos responsabilités en votant cette motion.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Lomba (PS). – Monsieur Beugnies, vous avez entièrement raison. Les distributeurs de billets sont effectivement une compétence fédérale. Ce n'est pas en revenant, encore et encore, de commission en commission, de plénière en plénière, de motion en motion, avec les mêmes arguments, que cela deviendra une compétence régionale.

Ce qui devait être fait par le ministre a été fait par le ministre. Je ne vais pas répéter les éléments, notamment en relation avec des sécurités et des automates que j'ai déjà eu l'occasion de développer, encore et encore : cela ne les rendra pas plus pertinents. Par contre, avec mon parti, on préfère agir. À l'instar de la Ville de Seraing qui vient d'installer un distributeur, ou encore, je me permets de le souligner, de la commune de Marchin, qui va investir les locaux d'une ancienne agence bancaire pour y maintenir un distributeur.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – M. Lomba a raison : le ministre a fait ce qu'il a pu, c'est-à-dire pas grand-chose, ou en tout cas rien d'efficace. Le comité de concertation a été saisi, mais cela n'a rien changé. Les territoires ruraux, en particulier du sud du pays, continuent à être pénalisés. Une étude a été commanditée à l'IWEPS, elle a été transmise par la poste au Gouvernement fédéral, mais on n'en a rien fait. Pourtant, c'est une étude vraiment intéressante qui a objectivé la dégradation de la situation, défini la notion de vulnérabilité territoriale et individuelle. L'étude contenait également des contre-propositions qui auraient permis d'améliorer la desserte dans les territoires, sans pour autant faire des investissements démesurés.

Je regrette vraiment que le Gouvernement wallon, que le ministre des Pouvoirs locaux n'ait pas saisi l'occasion de cette étude pour confronter la proposition de l'IWEPS aux projections du consortium BATOPIN. C'eût été utile et cela aurait permis d'avoir une vue d'ensemble sur la désertification dont souffre notre territoire et qui affecte les communes, lesquelles sont laissées à leur triste sort sans aucune possibilité d'établir un rapport de force à l'égard des banques. Je trouve que le Gouvernement wallon et le ministre des Pouvoirs locaux ont manqué à leurs responsabilités.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

47 membres répondent oui.

7 membres répondent non.

11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bernard, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Dans cette affaire, ce qui vous caractérise, c'est la résignation. Au Fédéral, le ministre socialiste Dermagne s'est couché devant les banques. À la Région, vous dites que ce n'est pas votre compétence et vous vous résignez. Même en tant que municipalistes et bourgmestres, vous vous résignez parce que vous obligez certaines communes à prendre en charge des distributeurs avec de l'argent public alors

que c'est normalement le rôle des banques. En réalité, concernant la disparition des distributeurs de billets, le Parti socialiste est solide et solidaire, non pas avec la population, mais plutôt avec les banques. C'est ce qui s'appelle choisir son camp.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR LA COLÈRE DU MONDE
AGRICOLE PAR MME SCHYNS
(DOC. 1617 (2023-2024) N° 1)
ET PAR MME CASSART-MAILLEUX,
MM. FONTAINE ET FLORENT
(DOC. 1618 (2023-2024) N° 1)**

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. SCHONBRODT À M. BORSUS, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR LES CONDITIONS DE
VIE ET DE MÉTIER DES AGRICULTEURS
WALLONS PAR M. SCHONBRODT
(DOC. 1619 (2023-2024) N° 1)
ET PAR MME CASSART-MAILLEUX,
MM. FONTAINE ET FLORENT
(DOC. 1620 (2023-2024) N° 1)**

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE
LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR LES REVENDICATIONS
DES AGRICULTEURS WALLONS PAR
MME GOFFINET
(DOC. 1623 (2023-2024) N° 1)
ET PAR MM. FLORENT, FONTAINE ET
MME GALANT
(DOC. 1624 (2023-2024) N° 1)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion suivants.

Les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns à M. le Ministre Borsus sur la colère du monde agricole.

La première motion motivée de Mme Schyns a été imprimée et distribuée sous le document n° 1617 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Cassart-Mailleux, MM. Fontaine et Florent a été imprimée et distribuée sous le document n° 1618 (2023-2024) N° 1.

Les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Schonbrodt à M. le Ministre Borsus sur les conditions de vie et de métier des agriculteurs wallons.

La première motion motivée de M. Schonbrodt a été imprimée et distribuée sous le document n° 1619 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Cassart-Mailleux, MM. Fontaine et Florent a été imprimée et distribuée sous le document n° 1620 (2023-2024) N° 1.

Les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Madame Goffinet à Madame la Ministre Tellier sur les revendications des agriculteurs wallons.

La première motion motivée de Mme Goffinet a été imprimée et distribuée sous le document n° 1623 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Florent, Fontaine et Mme Galant a été imprimée et distribuée sous le document n° 1624 (2023-2024) N° 1.

Des amendements ont été proposés par Mme Goffinet au projet de motion motivée de Mme Goffinet (Doc. 1623 (2023-2024) N° 2) et par Mme Schyns et M. Desquesnes au projet de motion motivée de Mme Schyns (Doc. 1617 (2023-2024) N° 2).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Conformément aux dispositions de l'article 142 4 du règlement, priorité est donnée au vote sur les motions pures et simples.

La parole est à Mme Schyns, auteure principale du premier projet de motion motivée.

Mme Schyns (Les Engagés). – C'est un débat que l'on a depuis déjà un certain temps. Il s'est ravivé quand on voit les différentes manifestations, tous les mouvements qui ont été organisés par les agriculteurs, par les jeunes agriculteurs aussi. Dans les demandes que l'on a formulées au Gouvernement, il y a eu certaines réponses. C'est pour cela que l'on a déposé un amendement. Certaines réponses concernaient notre première demande qui était de travailler urgemment à la simplification administrative pour qu'elle soit concrète et qu'elle soit directement observable pour les agriculteurs.

Depuis, il y a eu l'annonce du ministre avec les acteurs du monde agricole hier soir. On a donc modifié cette demande en disant que, maintenant, vu qu'il y avait des propositions sur la table, il était temps de les mettre en œuvre dans les meilleurs délais, pour que les 19 mesures de simplification qui ont été annoncées hier puissent aboutir rapidement, concrètement, et qu'elles soient observables sur le terrain. C'est la raison de notre amendement.

Dans la motion, nous demandions également qu'il y ait un plan de soutien aux jeunes agriculteurs pour l'accès à la terre. En effet, on sait que c'est un enjeu important. Il y a eu ici, en commission, énormément d'auditions, il y a déjà plusieurs mois de cela, sur l'accès au foncier. On a besoin, à ce sujet, de mesures concrètes. Enfin, il y a un lien avec le Fédéral par rapport à la composition des prix des produits agricoles. À cet égard, ce que l'on demande au Gouvernement, c'est de présenter le plus rapidement possible tous les résultats des concertations avec le Fédéral sur ces prix des produits agricoles, avec une meilleure répartition des marges entre les différents acteurs de la filière, pour que ce soit le consommateur et l'agriculteur qui soient les gagnants et pas toujours ceux qui sont à l'intérieur de la filière.

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt, auteur principal du deuxième projet de motion motivée.

M. Schonbrodt (PTB). – À la suite de la mobilisation du monde agricole, nous avons déposé un texte sur des sujets importants qui nous touchent depuis longtemps, à savoir l'accès à la terre, la simplification administrative, les prix agricoles et les accords de libre-échange.

La situation évolue, la situation change, mais la motion que l'on a déposée se justifie toujours. Je voulais particulièrement attirer votre attention sur la question de l'accès à la terre. Dans votre Déclaration de politique régionale, vous dites être là pour défendre une agriculture familiale, une agriculture avec de vrais agriculteurs actifs sur le terrain, et cetera, et non avec des sociétés de gestion plus ou moins agricoles qui font de la spéculation sur le prix des terres, à tel point que ces terres deviennent systématiquement « inachetables » pour la plupart des agriculteurs.

Quand on regarde les faits, comme le notait le journal *L'Écho* le 10 février dernier, sur les 20 dernières années, le nombre d'exploitations agricoles qui sont sous gestion des entreprises de ces sociétés de gestion a plus que doublé. En 2000, c'était 770. En 2020, c'était 1 630. Aujourd'hui, une exploitation sur huit est détenue par ces sociétés.

Pour nous, il est important de pouvoir faire un choix. C'est le choix que l'on vous demande de faire : de suivre votre Déclaration de politique régionale, de suivre ce qui est demandé par les agriculteurs dans la

rue et dans leurs blocages, c'est-à-dire de faire ce choix pour ces agriculteurs réels, ces agriculteurs actifs.

Ce choix-là est pour nous d'autant plus important que, demain, l'on va devoir discuter du prix. Or, là où la confrontation va se jouer sur la question du prix, ce n'est pas avec les agriculteurs, qu'il faut défendre, ce n'est pas tant avec la grande distribution, mais bien avec ceux qui s'en mettent plein les poches, à savoir les intermédiaires, comme les compagnies de l'agrobusiness : les Lutosa, les Colruyt, les Cargill, et cetera.

Aujourd'hui, on voit que vous avez avancé sur la simplification administrative. C'est très bien, mais c'est la partie qui coûte le moins. Demain, il y a un enjeu important qui va être celui-là et nous avons besoin – c'est la question que nous vous posons aujourd'hui – de savoir de quel côté vous allez vous mettre dans cette négociation pour garantir un prix minimum respectant les agriculteurs, leur permettant de vivre du fruit de leur travail tout en permettant de ne pas augmenter la facture pour les consommateurs, c'est-à-dire pour les travailleurs. Il va y avoir un choix à faire. Êtes-vous du côté des travailleurs, des agriculteurs ou de l'agrobusiness ?

C'est le choix que nous vous demandons de clarifier maintenant.

M. le Président. – La parole est à madame Goffinet, auteure principale du troisième projet de motion motivée.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Mes propos vont compléter ce qui a été évoqué par ma collègue Mme Schyns, puisque certains éléments étaient aussi repris dans la motion suite à la discussion au sein de la Commission de l'environnement. Pour nous, il est important d'avoir une alliance forte entre agriculture et environnement, cela fait un lien. C'est pour cela que nous avons demandé que l'on aboutisse à un consensus qui soit clair, fort et progressiste dans l'action environnementale vis-à-vis du monde agricole pour ces deux aspects. Pour aider et soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans la transition agroécologique, nous demandons qu'un soutien financier véritablement incitatif soit mis en place.

Enfin, un élément est pour vraiment important : on ne comprend pas pourquoi la majorité n'est pas cohérente avec ses propos. J'en fais état puisque, cette semaine en débat, il n'a pas été question d'avoir un débat sur notre proposition de résolution par rapport à l'accord de libre-échange avec le Marché commun du Sud, le fameux MERCOSUR. Nous réitérons notre demande du fait que le Gouvernement puisse prendre une position claire, ferme et la signifie au Gouvernement fédéral et à la Commission européenne. Il est temps que les paroles soient dotées d'actes en matière d'opposition au MERCOSUR.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux, auteure principale des deux premiers projets de motion pure et simple.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame Schyns, le ministre nous a présenté hier des premiers éléments issus de la *task force* « Alimentation » sur différents volets, comme le mécanisme de protection des prix pour les producteurs, l'étiquetage, la concertation en chaîne et d'autres éléments. Les conclusions des différents groupes de travail et de cette *task force* seront présentées début mars. Le travail continue et le Gouvernement en a d'ailleurs fait preuve.

Au niveau de la simplification administrative, le travail se poursuit aussi avec un premier accord intervenu hier soir au niveau de la Wallonie pour 19 mesures de simplification administrative. Une 20^e est sur la table et l'on y attachera aussi beaucoup d'importance parce qu'elle est primordiale par rapport à l'élevage.

Je terminerai en disant que le ministre Borsus a rappelé que la Wallonie ne voterait pas le MERCOSUR. C'est un non-débat, on ne votera pas le MERCOSUR. On ne peut pas être plus clair. Le Gouvernement travaille à répondre aux revendications du secteur agricole, qui sont légitimes et pour lesquelles on a toute l'attention. Nous serons donc attentifs aux annonces qui seront faites ces prochains jours et ces prochaines semaines.

Monsieur Schonbrodt, votre interpellation portait sur des conditions de vie et de métier des agriculteurs wallons ; or, votre motion ne parle que d'accès à la terre agricole. Même si cette problématique est bien réelle – on a eu les Assises de la terre, on a déjà eu pas mal de débats sur ce dossier –, la crise que nous traversons, que nos agriculteurs traversent, est bien plus vaste et bien plus multifactorielle. Le Gouvernement travaille sur tous les spectres de problématiques rencontrés par le secteur agricole, en ce compris l'accès à la terre agricole et la préservation des sols.

En ce qui concerne le rôle nourricier, je n'ai pas attendu le PTB pour défendre cette position. Il y a des années que je dis, Monsieur Schonbrodt, que le rôle nourricier est important. Je terminerai aussi en vous disant qu'il n'y a aucune équivoque : nous sommes à côté des travailleurs et des agriculteurs. Oui, nous sommes à leurs côtés. Ces motions n'ont même plus lieu d'être, preuve est annoncée que nous avons des solutions qui se construisent et que le travail est en train de se réaliser.

M. le Président. – La parole est à M. Florent, auteur principal du troisième projet de motion pure et simple.

M. Florent (Ecolo). – La colère du monde agricole doit être écoutée. Elle doit être analysée et elle doit trouver des réponses à l'ensemble des questions qui ont été posées par le monde agricole. Cette demande concerne différents aspects :

- la simplification administrative ;
- un meilleur accompagnement et un meilleur soutien, notamment vers un modèle agricole plus durable ;
- la protection des agriculteurs vis-à-vis des marchés internationaux mondiaux et vis-à-vis de la concurrence déloyale ;
- une rémunération juste, une rémunération équitable pour leur travail, c'est-à-dire une transparence au niveau de la chaîne et un prix juste garanti pour leurs produits.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des différentes réunions qui ont eu lieu et qui se sont tenues à différents niveaux de pouvoir avec les organisations syndicales. Une série de mesures visant la simplification administrative ont d'ores et déjà été annoncées.

Je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons eu en début de séance. Au sein du Parlement, nous continuerons à suivre de très près les réponses qui seront fournies sur l'ensemble de ces différents dossiers que je viens de citer.

J'ai entendu, de manière un peu surprenante, qu'aucun débat n'avait eu lieu sur le MERCOSUR. Il n'y a rien de plus faux vu que le débat a largement eu lieu en Commission des affaires générales, tout comme un long débat a eu lieu hier en Commission de l'agriculture sur le suivi de l'ensemble des mesures ; débat auquel les Engagés n'ont pas cru intéressant de se joindre.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Je vous propose de voter sur le projet de motion de Mme Cassart-Mailleux, MM. Fontaine et Florent (Doc. 1618 (2023-2024) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

47 membres répondent oui.

17 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrad, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schyns, Vandorpe.

- S'est abstenu :
M. Schonbrodt.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite le membre qui s'est abstenu à faire connaître ses motifs d'abstention.

La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – J'ai été un peu surpris d'entendre Mme Cassart-Mailleux parce que j'entends systématiquement : « Oui, mais on n'a pas attendu le PTB. Le MR a toujours été du côté des agriculteurs ». On voit le résultat : aujourd'hui, les agriculteurs sont dans la rue. Les voix des agriculteurs vous intéressent peut-être, mais c'est notamment le MR qui vote systématiquement tous les traités de libre-échange qui mettent les agriculteurs en difficulté.

(Réactions dans l'assemblée)

La crainte du milieu agricole, c'est que les belles paroles, qui deviennent peut-être des promesses et qui deviennent peut-être des engagements, ne deviennent jamais des actes. Aujourd'hui, vous avez l'occasion de poser des actes et vous refusez de le faire.

(Réactions dans l'assemblée)

Votes nominatifs (Suite)

M. le Président. – Je vous propose de voter sur le projet de motion de Mme Cassart-Mailleux, MM. Fontaine et Florent (Doc. 1620 (2023-2024) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
18 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole,

Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Je vous propose de voter sur le projet de motion de MM. Florent, Fontaine et Mme Galant (Doc. 1624 (2023-2024) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
18 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR LA POLLUTION AUX PCB
AUTOUR DES BROYEURS À MÉTAUX PAR
M. DUPONT
(DOC. 1625 (2023-2024) N° 1)
ET PAR MM. CLERSY, LEPINE ET
MME GALANT
(DOC. 1626 (2023-2024) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à Mme la Ministre Tellier sur la pollution aux PCB autour des broyeurs à métaux.

La première motion motivée de M. Dupont a été imprimée et distribuée sous le document n° 1625 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Clersy, Lepine et Mme Galant a été imprimée et distribuée sous le document n° 1626 (2023-2024) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Clersy, Lepine et Mme Galant.

La parole est à M. Dupont, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Dupont (PTB). – Nous avons tous pu voir ce complément d'enquête d' *#Investigation* sur la RTBF sur la pollution aux PCB autour des broyeurs. C'est pourquoi on a déposé cette motion il y a deux semaines. Cette motion est relativement simple. Elle demande que, autour de chaque broyeur, on mette en place une ZIP, ces zones d'intervention prioritaire, comme on l'a fait pour les PFAS.

Pour être clair, une ZIP, pour nous, c'est tout d'abord un dépistage sanguin tout autour des broyeurs dans un rayon de 3 kilomètres ainsi qu'un suivi médical pour les riverains et les travailleurs organisé par la Région à ses propres frais. Ainsi, on est bien clair sur ce que l'on met derrière une ZIP.

Certes, pour anticiper un peu les arguments que je vais entendre, Mme la Ministre a fait un biomonitoring, il y a quelques années, autour des broyeurs.

Premièrement, ce biomonitoring – dont on attend toujours les résultats depuis deux ans –, n'a touché que les 121 personnes qui y ont participé en 2021. Dans le dossier des PFAS, rien que sur la ZIP de Chièvres, plus de 1 800 personnes se sont inscrites au *testing*. On n'est pas du tout dans le même rapport.

Deuxièmement, une ZIP, ce n'est pas un biomonitoring. Ce n'est pas la même chose et ce n'est pas le même but. Ici, on veut une ZIP pour avoir un accompagnement des citoyens après un suivi médical.

Troisièmement, il est clair que la médiatisation de la problématique des PCB a questionné les riverains et a amené plein de questions dans les conseils communaux autour de tous les broyeurs à métaux. Il n'y a pas besoin d'être un grand expert pour savoir que, si l'on met en place une ZIP, plus de personnes participeront qu'en 2021. Il pourrait enfin y avoir de vraies conclusions scientifiques sur un vrai panel de citoyens.

Il n'y a pas que le PTB qui demande cette ZIP. Je cite un collègue, en commission, il y a deux semaines : « Ce qui m'interpelle dans tout le débat que j'ai pu entendre, c'est cette question du biomonitoring. On a un biomonitoring qui a un peu tardé et qui, en plus, aujourd'hui, va porter sur un échantillon de population relativement – c'est un euphémisme – très peu représentatif de la réalité de terrain. Je suis soutenante et demandeuse que ce monitoring ne s'arrête pas là. Aujourd'hui, on a une situation révélée au grand public qui alerte grandement celui-ci. Peut être qu'un nouvel appel et qu'une nouvelle sollicitation des publics autour des broyeurs recueilleraient davantage de participants ou de volontaires que ce n'était le cas il y a quelques mois ou quelques années. Objectivement, cette question reste un élément important sur lequel on doit continuer à travailler ».

Je remercie la députée du PS qui a tenu ces propos et j'espère que le PS sera cohérent en soutenant cette demande de ZIP, comme j'espère que le MR, qui était aussi à l'avant-garde dans ses prises de parole, soutiendra cette demande pour être cohérent.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – La parole est à M. Clersy, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Clersy (Ecolo). – Y a-t-il eu un suivi sanitaire dans le cadre des pollutions liées au broyeur à métaux ? Oui, oui et oui. En octobre 2021, bien avant le magazine *#Investigation*, la ministre a lancé un premier bilan environnemental autour des broyeurs à métaux. C'est une première, et il faut le souligner. Sans que je ne minimise en quoi que ce soit les risques sanitaires, il faut rappeler que cette étude environnementale concluait qu'il n'y avait pas de risque aigu pour la santé, mais le collègue communiste sait tout cela.

La ministre s'est-elle arrêtée à ces conclusions ? Non, non et non. À la suite de ce premier bilan, la ministre a voulu aller plus loin et a lancé une seconde initiative. C'est le biomonitoring spécifique pour les riverains visant à déterminer très concrètement les niveaux d'imprégnation des riverains de sites à broyeurs à métaux en Wallonie.

Le collègue communiste remet en cause la méthodologie scientifique de l'ISSEP – il a sans doute des compétences scientifiques, chers collègues, que nous n'avons pas – et c'est son droit. J'ai une posture beaucoup plus humble et je fais confiance aux scientifiques de notre administration sur la méthodologie employée.

Des prélèvements de sang, d'urine et de cheveux ont été réalisés durant les mois de septembre et octobre 2022. Nous avons une clause de rendez-vous au mois de mars 2024 afin d'examiner les résultats de ce biomonitoring. Une seconde clause de rendez-vous a été fixée avec l'évaluation des plans de réduction qui concernent les pollutions diffuses. Là aussi, il y aura un rendez-vous important à rencontrer.

Des zones d'intervention prioritaires ont-elles été délimitées ? Oui, oui et oui. C'est le cas à Obourg et à Courcelles, avec des recommandations sanitaires adressées aux riverains. On a élargi le spectre à travers le biomonitoring qui a été lancé. Le collègue communiste sait tout cela, tout comme nous, puisque nous avons eu les PV de la réunion de commission. Donc, je pense, chers collègues, que je ne vous apprend pas grand-chose.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – On a entendu les échanges entre les uns et les autres sur cet enjeu important en matière de santé humaine. Toutefois, nous déplorons que, dans ce débat, au-delà des invectives entre les uns et les autres, on ne regarde pas les faits et les actes qui sont posés.

On a une ministre de l'Environnement qui déclare qu'elle sera extrêmement intransigeante et ferme sur les normes environnementales, puis, dans le dos des autorités communales et dans le dos des citoyens, on transforme des valeurs limites en valeurs à atteindre idéalement. Derrière, on détricote les mécanismes de protection. Cela érode légitimement la confiance aujourd'hui des citoyens. C'est vrai que dans les circonstances actuelles, avec ces éléments de révélations, à la fois des enquêtes menées par la RTBF au travers d'investigations et à la fois par ce que l'on apprend maintenant sur la réalité des décisions du côté de la ministre de l'Environnement, nous sommes demandeurs et favorables à ce que l'on relance et élargisse le spectre de la zone d'investigation, pour les citoyens qui le souhaitent, autour des broyeurs à métaux.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

47 membres répondent oui.

16 membres répondent non.

2 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clerisy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vanderpe.

- Se sont abstenus :

MM. Collin, Dupont.

En conclusion, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Quand j'entends Ecolo dire : « on a fait un *testing* il y a deux ans de 120 personnes. *Job is done*, tout est fait, c'est bon, les riverains vont être très satisfaits de ce travail ». Quand en plus, depuis cet élément, M. Desquesnes l'a très bien rappelé, la ministre a caché des informations à l'ensemble de la population. Non, le job n'est pas fait.

M. Clerisy (Ecolo). – C'est totalement faux, Monsieur Dupont, vous exagérez, comme d'habitude. Le plafond est toujours mis plus haut.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA SÉCURITÉ D'EXPLOITATION DES BARRAGES- RÉSERVOIRS (DOC. 1571 (2023-2024) N° 1 À 1TER À 8)

Votes nominatifs

Art. 3

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 3 du projet de décret relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs, par Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 1571 (2023-2024) N° 8).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
18 membres répondent oui.
47 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 3 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
47 membres répondent oui.
10 membres répondent non.
8 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs (Doc. 1571 (2023-2024) N° 1 à 1 *ter* à 8).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
55 membres répondent oui.
10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AU MÉDIATEUR
PRIS EN APPLICATION DES DÉCRETS
CONJOINTS DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE ET DE LA RÉGION WALLONNE
DES 13 ET 20 JUILLET 2023 RELATIVEMENT
AU SERVICE DE MÉDIATION COMMUN À LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION
WALLONNE
(DOC. 1622 (2023-2024) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du règlement spécifique au médiateur pris en application des décrets conjoints de la Communauté française et de la Région wallonne des 13 et 20 juillet 2023 relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 1622 (2023-2024) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
65 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, le règlement est adopté.

**SERVICE DU MÉDIATEUR COMMUN À LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION
WALLONNE - RÈGLEMENT D'ORDRE
INTÉRIEUR RELATIF AU TRAITEMENT DES
RÉCLAMATIONS ET DES SIGNALEMENTS ET
AUX MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU
SERVICE DU MÉDIATEUR
(DOC. 1627 (2023-2024) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du règlement d'ordre intérieur relatif au traitement des réclamations et des signalements et aux modalités de fonctionnement du Service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 1627 (2023-2024) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
65 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty,

Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, le règlement est adopté.

**ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LE
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE ET LE PARLEMENT WALLON
RELATIF AU SERVICE DE MÉDIATION
COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET À LA RÉGION WALLONNE
(DOC. 1621 (2023-2024) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de l'accord de coopération entre le Parlement de la Communauté française et le Parlement wallon relatif au Service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 1621 (2023-2024) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
65 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, l'accord de coopération est adopté.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 54 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Fatima Ahallouch, PS
M. André Antoine, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Michel Di Mattia, PS
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Manu Douette, MR
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Laurent Léonard, PS
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Éric Lomba, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. László Schonbrodt, PTB
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR

INDEX DES MATIÈRES

- Questions d’actualité
- Questions urgentes
- Accord d’association entre l’Union européenne et Israël
- Accord sur les mesures agricoles
- Colère du monde agricole
- Collège non permanent
- Commerces illicites et criminels
- Conditions de vie et de métier des agriculteurs wallons
- Couvent des Récollets
- Décès d’Alexeï Navalny
- Développement durable
- Envirolead (Projet)
- Liberty Steel
- Manque de distributeurs de billets
- Mouvement de grève à l’Aide à la vie journalière (AVJ) de Liège
- Pollution aux PCB autour des broyeurs à métaux
- Promotion d’un candidat aux élections régionales avec des moyens publics
- Retrait de permis
- Réunion des ministres européens du Tourisme
- Revendications des agriculteurs wallons
- Sécurité d’exploitation des barrages-réservoirs
- Service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne
- Simplification administrative pour le secteur de l’agriculture wallonne
- Taxe sur les mâts et antennes pour téléphones portables
- Transparence et accès aux documents administratifs relatifs au projet de la Vesdrienne
- Vesdrienne (Projet)
- Vote électronique avec preuve papier
- Vulnérabilité énergétique des aînés
- Wallonie Entreprendre

ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AVJ	Aide à la vie journalière (ASBL)
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusque 2018)
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BEI	Banque européenne d'investissement
BNP	Banque nationale de Paris
CCATM	commission(s) consultative(s) communale(s) d'aménagement du territoire et de mobilité
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CO	monoxyde de carbone
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
DG	directeur général / direction générale
DGE	Direction générale Coordination et Affaires européennes
DNF	Département de la nature et des forêts
GFG	Gupta Family Group Alliance (groupe international d'entreprises associées)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IRM	Institut royal météorologique
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KBC	Kredietbank, ABB Insurance, CERA Bank
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
ODD	objectifs de développement durable
ONSS	Office national de sécurité sociale
ONU	Organisation des Nations unies
PAC	Politique agricole commune
PCB	polychlorobiphényle
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PGDA	Programme de gestion durable de l'azote en agriculture
PLF	passenger locator form (formulaire de localisation des passagers)
PV	procès-verbal
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SDT	Schéma de développement du territoire
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
STR	short term rental (location à court terme)
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
UE	European Union (Union européenne)
UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
ZIP	zone(s) d'intervention prioritaire